

**CONSEIL CONJOINT
VILLE-CPAS**

Séance du 12 décembre 2013

La séance est ouverte à 18 heures 15 minutes

Présents:

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre.

Echevins:

Mmes S. Scailquin, A. Barzin; P. Grandchamps, MM. T. Auspert, B. Sohier, A. Gavroy, A. Detry, L. Gennart.

Conseillers:

Mme A. Oger, Cheffe de groupe; Mmes C. Crèvecoeur, G. Demoustier, D. Klein, N. Sonveaux; MM. J. Etienne, G. Carpiaux, J-M. Allard, P. Mailleux, P. Mathieu, (cdH).

M. B. Guillitte, Chef de groupe; Mmes F. Kinet (jusqu'au point 59), C. Bouveroux, M. Van Espen (jusqu'au point 59), MM. D. Lhoste, E. Nahon (MR).

Mme B. Baland, Cheffe de groupe; Mmes A. De Gand, F. Laboureur, M. P. Detry (jusqu'au point 59) (ECOLO).

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe, Mmes F. Collard, G. Grovonius, N. Kumanova-Gashi, D. Renier, MM. Ch. Capelle, O. Anselme (jusqu'au point 59), A. Piret, C. Pirot F. Martin, J. Damilot, K. Tory, F. Seumoys (PS).

M. P-Y Dupuis, Conseiller indépendant.

M. P. Defeyt, Président du CPAS (ECOLO).

Conseillers du CPAS :

Mme S. Bertrand, MM. J-M. Gengler, P. Piron (cdH),
Mme A. Van Brabant, MM. E. Allard, X. Gérard (MR),
Mme F. Decamp (ECOLO),
Mmes M. Ben Brahim, K. Karler, MM. J-R. Honorez, D. Recloux (PS).

Excusés:

Mmes B. Bazelaire et A-M. Salembier, Conseillères communales (cdH),
Mme V. Delvaux, Conseillère du CPAS (cdH),
M. F. Laloux, Conseiller communal (PS),
M. E. Mievis, Conseiller communal (MR).

Secrétaires:

M. J.-M. Van Bol, Directeur général,
Mme L. Leprince, Directrice générale adjointe,
M. A. Sorée, Directeur général du CPAS.

O R D R E D U J O U R

Séance publique

1. Rapport sur les synergies Ville-CPAS
2. Présentation: «Note de politique sociale commune»

Séance publique

Introduction

M. le Bourgmestre:

Puis-je inviter chacun et chacune à se lever.

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

En notre qualité de Capitale régionale ouverte au monde, sensible aux injustices, soucieuse de soutenir ceux qui les combattent, il nous apparaît opportun de prendre le temps, un instant, pour saluer la mémoire d'un homme dont le combat se sera distingué par l'humilité, la compassion, le sens de l'autre et l'importance de l'être humain, au-delà des actes qui ont pu être commis.

Nelson Mandela s'est éteint, il y a quelques jours, et avec lui c'est une grande conscience de l'Afrique. C'est un géant, comme notre humanité n'en produit que quelques-uns chaque siècle, qui nous a quittés.

Malgré ses 27 années d'emprisonnement, de torture, de bagne, de travaux forcés, il n'a jamais appelé à la violence, mais il a su dépasser les peurs et les rancœurs pour fédérer, pour rassembler.

S'il a pu pardonner, il n'a pas pour autant oublié et s'est ému par la conviction, je le cite :qu' « un homme n'est pas vraiment libre s'il prive quelqu'un d'autre de sa liberté, l'opprimé et l'opresseur étant alors tous deux dépossédés de leur humanité ». Il s'est engagé pour plus de justice et d'égalité.

Je vous invite donc à partager un moment de silence en sa mémoire.

(Une minute de silence dans l'assemblée).

Je vous remercie.

1. Rapport sur les synergies Ville-CPAS

M. le Bourgmestre:

Chers Conseillers communaux et du CPAS,

Je dois d'abord excuser Monsieur Laloux ainsi que Mesdames Bazelaire et Salembier. Il y a-t-il d'autre personne qui doive être excusé ? Si ce n'est pas le cas, on s'en tiendra donc à ces trois-là.

Pour rappel, nous avons donc un agenda assez lourd aujourd'hui.

Nous allons démarrer par la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale.

Deux points figurent officiellement à l'ordre du jour de ce Conseil conjoint. D'un part le rapport sur les synergies Ville et CPAS, et d'autre part, la présentation de la note de politique sociale commune.

Nous allons aborder ces deux points.

J'ajoute que je vous propose également d'anticiper ensuite de ces deux points, le débat que nous pourrions avoir sur le point figurant à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal et qui concerne le budget du CPAS, c'est le point 57, de manière à tenir ce débat en présence de nos amis, Conseillers de l'Action sociale, qu'ils puissent y prendre part, même si formellement, le vote s'effectuera sur ce point ultérieurement à l'occasion du déroulé de l'ordre du jour du Conseil communal. Cela me semblait normal et courtois, et c'était la volonté du Collège, que les membres du Conseil du CPAS soient associés à cette discussion.

Une fois que ce Conseil conjoint sera terminé, nous aborderons officiellement l'ordre du jour de notre Conseil communal – le dernier de cette année 2013 – et nous débiterons alors par une interpellation citoyenne conformément à notre règlement d'ordre intérieur.

Je vous propose de pouvoir démarrer notre Conseil conjoint en demandant s'il y a des questions, interrogations ou commentaires sur le point 1 de l'ordre du jour de cette séance publique. S'il n'y en a pas, ce point est réputé approuvé.

Vu l'article 26bis §5 de la loi du 08 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale portant qu'un rapport annuel concernant notamment l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale,

Prend acte dudit rapport.

2. Présentation: «Note de politique sociale commune »

M. le Bourgmestre:

J'invite alors Madame l'Echevine de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Egalité des chances ainsi que Monsieur le Président du CPAS à prendre la parole.

Mme l'Echevine S. Scailquin:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Bonsoir à tous.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et les Conseillers du CPAS.

Effectivement, en terme d'égalité des chances, c'est l'Echevine qui va débiter cette prise de parole pour vous exposer la note de politique sociale commune Ville-CPAS.

Tout d'abord, j'entamerai cet exposé en posant cette question : pourquoi cette note conjointe de politique sociale commune Ville-CPAS ?

Je rappellerai tout d'abord que nous n'y sommes pas obligés, mais nous avons souhaité – le Président du CPAS et moi-même – réaffirmer que les politiques menées par le CPAS et le service de Cohésion sociale sont complémentaires, que le Président du CPAS et l'Echevine de la Cohésion sociale travaillent de concert, comme c'était déjà le cas lors de la précédente législature et en parfaite complémentarité.

Notre seul objectif étant le souci de la recherche d'une efficacité optimale à l'égard des usagers-citoyens, des bénéficiaires de ces politiques sociales.

On sait que les besoins sont en hausse alors que les moyens sont en baisse. Raison supplémentaire, s'il en fallait une encore, de travailler ensemble !

Si je dis ensemble, je parle du CPAS et du service de Cohésion sociale, mais également l'ensemble du tissu associatif qui, on le sait, contribue largement dans ce domaine de la politique sociale.

Le document a été transmis, il y a quelques jours, à l'ensemble des Conseillers communaux et aux Conseillers CPAS. Une présentation détaillée a été faite lors de la Commission communale conjointe, la semaine passée. Donc, nous n'exposerons pas ce soir l'ensemble de la note puisque je pense qu'il y aura une séance de question-réponse par la suite, mais tant Monsieur Defeyt que moi-même souhaitons mettre l'accent sur certains éléments de cette note.

En ce qui me concerne, je mettrai l'accent sur quelques points des politiques menées par la Ville en matière de Cohésion sociale. Rappelons-le d'emblée, la cohésion sociale vise notamment à lutter contre toutes les formes de précarité et d'isolement, contre l'isolement en créant des liens. En cela, elle est un système préventif par rapport à l'action qui est menée au CPAS.

Quels sont les éléments sur lesquels je souhaite mettre l'accent ce soir.

Tout d'abord, en matière de logement. On le sait, le logement est l'un des premiers besoins primaires de tout un chacun. Sans logement, il est difficile de pouvoir s'insérer. Une des volontés, nous l'avons déjà développée lors de la déclaration de politique du Logement, mais également lors de l'ancrage communal, nous devons absolument accroître le nombre de logements en explorant des pistes innovantes. Je pense au logement partagé, logement intergénérationnel, logement acquisitif (CLT), charges d'urbanisme Ville, CPAS et je pense également aux logements qui seront créés sur fonds propre tant par la Ville que le CPAS et la Régie foncière.

En matière de politique sociale, à proprement parlé, l'insertion sociale est notre priorité tant pour le CPAS que pour la Ville de Namur.

Je citerai, en ce qui me concerne, trois éléments particuliers :

- 1. l'insertion sociale par le sport qui est développée par le service InserSport du service de Cohésion sociale. Le sport peut être considéré comme un outil d'insertion pour les jeunes des quartiers. Le sport collectif favorise les lieux sociaux, la dynamique de groupe et la sociabilité. N'oublions pas également les différentes activités sportives qui sont menées par les services en termes de sports adaptés tant pour les aînés que pour les personnes handicapées.*
- 2. l'insertion professionnelle, et plus particulièrement pour la tranche des 18-35 ans sur laquelle nous allons dans les années à venir axer davantage cette politique notamment en continuant de développer le projet RELANCE qui est mené en parfaite collaboration avec la Ville, le CPAS et le CAI par différentes méthodes comme le jobcoaching, la présence dans les quartiers. Cette méthode menée par RELANCE et également par la MIRENA porte ses fruits puisqu'en 2012, sur 83 personnes accompagnées, une trentaine a trouvé un emploi*
- 3. l'insertion culturelle car on le sait, l'accès à la Culture doit être aussi un axe fort en matière d'insertion. Nous développerons dans les années à venir davantage notre collaboration, notre partenariat avec l'asbl article 27, pas uniquement en offrant des tickets aux bénéficiaires, mais également en menant toute une politique d'accompagnement d'accès à la Culture, d'explication par rapport à la Culture pour un public fragilisé, précarisé. C'est aussi un élément important. Je finirai également par une autre collaboration que nous mènerons dans les années à venir avec la Maison de la Poésie et des Femmes des quartiers pour qu'elles puissent mettre des mots sur ce qu'elles vivent et qu'elles puissent également exposer leur poésie lors d'un festival de poésie avec des professionnels, ici, au printemps.*

Également pour le quartier Germinal de Saint-Servais, par rapport au très beau projet des abattoirs à Bomel qui jouxte ce quartier Germinal et pour lequel il faut permettre à tout en chacun de pouvoir y participer.

Ensuite, Monsieur Defeyt parlera de la question du maintien à domicile. Moi, je parlerai aussi de la politique des aînés parce que par les différentes politiques qui sont menées pour les aînés par le service de Cohésion sociale, nous participons également à cette question indispensable du maintien à domicile. N'oublions pas que plus de 25% de la population namuroise sont des aînés. Donc, il faut absolument que nos politiques s'occupent des personnes plus âgées, notamment via la dynamisation du Conseil consultatif communal des aînés – pour lequel un appel à candidatures est lancé pour son renouvellement – par l'organisation d'activités adaptées pour nos aînés, par le maintien des rendez-vous de proximité. Nous allons dans les quartiers et nous permettons à ces personnes de sortir de chez elle, de rencontrer d'autres personnes et de recevoir des informations des différents services à destination des aînés. Je pense aussi à l'habitat intergénérationnel par exemple.

Ensuite, pour les plus précarisés d'entre nous, pour les plus fragilisés, l'urgence sociale et les politiques de grandes précarités ne sont pas oubliées. Elles sont maintenues et sont développées.

Pour rappel, en matière d'urgence sociale, le dispositif d'urgence sociale accessible 24h/24, 365 jours/an est à disposition de tout un chacun pour aider, accompagner lors de situations de crise ou d'urgence.

Plus de 1.300 personnes ont été accompagnées et aidées en 2012. Preuve que ce service est important.

En matière de grande précarité, je ne reviendrai pas sur l'ouverture de l'abri de nuit en août 2012 qui permet d'accueillir de manière digne et humaine les personnes précarisées, sans abri, pas uniquement en termes de logements, mais aussi avec un accompagnement, un soutien psychologique de personnes professionnelles. Je pense aussi au dispositif d'urgence sociale, à des psychologues et des travailleurs sociaux de proximité.

Enfin, je n'oublierai pas la politique de développement des quartiers. Les différents quartiers dits à haute densité de notre ville de Namur dont la population représente 13%. Donc, il est vraiment important de travailler pour ces personnes, pas uniquement dans ces quartiers, mais en voyant le développement de ces quartiers comme une participation au développement de l'ensemble de la Ville de Namur en termes global et cohérent.

Les différentes activités dont j'ai parlé précédemment sont développées d'autant plus dans ces quartiers en matière sociale par des activités intergénérationnelles, des activités interculturelles, par l'insertion professionnelle, par l'insertion culturelle, par les différentes activités sportives, par la mise en valeur des maisons de quartiers.

Voilà les grands axes de la politique sociale de la Ville de Namur.

Je laisserai la parole à Monsieur Defeyt pour exposer les grandes priorités du CPAS. Ici, dans mes propos, j'ai souhaité mettre l'accent sur certains éléments. D'autres activités, d'autres politiques sont inscrites dans la note de politique sociale commune.

Je terminerai en disant que vous verrez que beaucoup de choses ont déjà été dites précédemment lors de précédent Conseil ou les années précédentes, mais la politique sociale n'est pas une politique où l'on invente au jour le jour. Les actions qui fonctionnent bien doivent être développées, mais l'innovation est également au cœur de notre politique sociale et je pense que Monsieur Defeyt développera plus particulièrement cet élément.

M. le Bourgmestre :

Merci, Madame l'Echevine.

Monsieur le Président du CPAS, je vous en prie.

M. P. Defeyt, Président du CPAS :

Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Bonsoir à tous et à mes collègues du CPAS.

J'aimerais, tout comme Madame Scailquin, non pas vous infliger la lecture de la note, mais mettre en évidence quelques éléments.

Attirer votre attention à toutes et à tous, une fois de plus, sur l'augmentation inquiétante des demandes sociales. À la fois en nombre et en intensité. C'est d'abord, l'augmentation du nombre de bénéficiaires des revenus d'intégration directement liée à la crise, mais aussi et de plus en plus, aux mesures prises par le Fédéral en matière de chômage. Sanctions, exclusions sont en route depuis quelques années. Maintenant, l'allongement du stage pour les jeunes explique que le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration continue d'augmenter. Sans pouvoir vous donner les chiffres précis parce qu'ils sont impossibles à calculer à ce stade-ci, tous les CPAS s'attendent en 2015 à une nouvelle poussée de demandes, en particulier des jeunes qui auront franchi la limite fatidique de 3 ans de stage d'insertion et tous ceux qui seront postposés dans l'octroi de leur indemnité d'insertion parce qu'ils n'auront pas franchi avec succès les premières étapes auprès du facilitateur de l'ONE.

Tout en étant très prudent – j'ai dit à l'instant que l'on ne peut pas estimer les chiffres – je pense que c'est à plusieurs centaines de demandes supplémentaires que l'on peut, le cas échéant, s'attendre au CPAS de Namur.

L'abri de nuit. Amélioration notable. Celui-ci voit le nombre de personnes qui le fréquentent augmenter.

Sur le terrain du relais santé, ce que l'on appelle communément les infirmières de rues, les demandes explosent c'est notamment par rapport à ces demandes-là que j'évoquais le terme d'intensité. Il y a plus de demandes au relais santé, mais l'accompagnement et les soins qu'il faut prodiguer en urgence à ces personnes sont de plus en plus lourds. Ce n'est pas le lieu de décrire des choses que l'on voit aujourd'hui au relais santé. Tout ce qui concerne les aides sociales autres que le revenu d'intégration et notamment, certes, de manière encore limitée, mais l'on commence à voir dans nos CPAS des demandes émanant des personnes âgées. Public que l'on connaissait peu jusqu'à maintenant. L'augmentation des demandes en lien avec le maintien à domicile. Tous les jours, notre service de maintien à domicile découvre des situations de précarité inimaginables liées à des maladies, des démences qui n'ont pas été correctement diagnostiquées et dont l'entourage ne se rend pas compte qu'elles handicapent la vie des personnes âgées qui souhaitent rester à domicile. Le nombre de personnes qui souhaitent rentrer en maison de repos est en augmentation aussi et vous savez tous que le nombre de places manquent. Les deux personnes qui s'occupent de cela voient le nombre de dossiers augmenter. Une seule exception, c'est bien sûr le nombre d'aides équivalentes au revenu d'intégration. Pour faire simple, les personnes qui bénéficient d'un revenu en début de parcours d'insertion chez nous est en nette baisse liée directement aux décisions fédérales en matière de flux.

Le nombre de jeunes qui se tournent vers le CPAS pour entamer ou poursuivre des études est en augmentation.

Donc le premier commentaire est l'augmentation inquiétante des demandes sociales.

Deuxième commentaire : l'insertion est et demeurera une priorité absolue du CPAS de Namur. En gros, les articles 60 et 61 d'un part et le nombre de jeunes à qui l'on donne l'occasion d'entamer ou de poursuivre des études, ces deux données ont augmenté d'environ 1/3 entre 2012 et 2013. C'est un investissement budgétaire important, mais c'est surtout un excellent investissement humain, social et sociétal.

À côté de cela, nous allons dans l'année qui vient, poursuivre la réflexion ou consolider un certain nombre d'activités en matière d'économie sociale.

Le troisième commentaire concernera les personnes âgées. En peu de temps, les infrastructures, les dossiers liés aux infrastructures pour personnes âgées que ce soit les maisons de repos ou les résidences services connaissent une très nette accélération qui est le résultat de deux ou trois années de travail antérieur. Les travaux de rénovation aux Chardonnerets ont commencé au mois d'août et avancent très bien. Pour les maisons de repos de Temploux et du Grand Pré, les permis sont déposés et le Conseil de l'Action sociale attribuera la semaine prochaine les marchés concernant la conception et le suivi des travaux des deux dernières maisons de repos. Ce qui nous permettra dans la foulée d'introduire une demande formelle auprès de la Région wallonne.

Une résidence service que nous avons la chance de faire conjointement avec le Foyer jambois dont le président est présent, le gros œuvre est quasiment terminé et pour la résidence service de Temploux, le permis a été introduit.

Nous aurons donc rapidement, je pense, augmenté ou du moins amélioré de manière significative les infrastructures pour l'accueil des personnes âgées sur le territoire de Namur.

Le maintien à domicile a été un de ces choix importants, je pense, de la législature précédente et donne aujourd'hui tous ses fruits. Manifestement, la réorientation du service d'accompagnement vers le maintien à domicile a été un choix stratégique heureux, mais nous sommes frappés par les situations de précarité que l'on rencontre aujourd'hui en matière de personnes âgées à domicile. Il nous arrive très souvent d'ailleurs d'avoir des citoyens qui nous téléphonent en s'inquiétant un peu de ce qui se passe à côté de chez eux.

Enfin, concernant les personnes âgées, je pense qu'il y a eu lieu aussi d'évoquer toute la coordination et le développement des services de transports sociaux à Namur. Il existait déjà quelques associations très actives, qui sont toujours là et qui font un remarquable travail. Le travail de concertation entre handicap et mobilité, la Ville et le CPAS, a permis de lancer la centrale namuroise des moins mobiles qui a fêté, jeudi passé, son premier anniversaire.

Deux chiffres : 50% des transports assurés par la centrale namuroise des moins mobiles dont le fonctionnement est assuré par des bénévoles concernant des personnes entre 70 et 90 ans et la moitié environ des transports est assurée par cette centrale des moins mobiles concernant les soins de santé au sens large. Visite à l'hôpital, paramédical, ... Tout ce que vous pouvez imaginer et qui sont aujourd'hui des besoins difficiles à satisfaire pour des personnes qui n'ont pas de moyen de transport.

Un petit mot sur le volontariat. Nous allons travailler en réseau avec toutes les associations et tous les volontaires qui souhaiteront nous rejoindre. Je me suis fixé l'objectif de faire une cartographie du volontariat sur le territoire namurois. Combien de volontaires ? À quel type de tâches sont-ils affectés ? Comment sont-ils arrivés dans leur organisation ? Y restent-ils de manière fidèle ou au contraire, assiste-t-on également en matière de volontariat à du zapping ? Ce qui semble être le cas dans un certain nombre de cas. Comment va-t-on assurer la relève des très nombreuses associations dont les fondateurs et les volontaires prennent de l'âge ? Toutes des questions que nous allons poser. Je compte sur mes collègues Echevins dans leur domaine respectif que ce soit Monsieur Sohier en matière de sports, Madame Scailquin, Monsieur le Bourgmestre dans le domaine culturel, Monsieur Detry pour tout ce qui concerne les associations actives en matière d'environnement. Nous avons l'avantage à mieux connaître le tissu associatif namurois.

La dernière remarque que je souhaiterais faire, et j'en terminerai par-là, Monsieur le Bourgmestre, c'est pour ceux qui auront été attentifs dans le sous-titre de notre note de politique sociale commune, il y a le mot « innovation ». Je voudrais par quelques exemples présenter de manière très brève pour vous dire que ce terme « innovation » en matière de politique sociale à Namur n'est pas un terme usurpé.

En matière de politique du logement, les deux fois 40 logements, un projet développé par Madame l'Echevine du Logement et qui sera porté par le CPAS, vont proposer un certain nombre d'innovations. La passerelle Gérard Jacob pour laquelle une série d'acteurs namurois se mobilisent est une innovation en matière de logement, en l'occurrence la « Housing First ». La triangulation nouvelle que le CPAS va proposer aux propriétaires pour articuler les relations entre propriétaires et bénéficiaires et CPAS sera une innovation qui, j'espère, marchera.

Ce qui est fait par le « Trois portes » pour accueillir les personnes qui sortent de la rue, ce que l'on appelle un accueil de bas seuil est une innovation qui a réussi à percoler en dehors du territoire namurois.

La pension de famille qui sera inaugurée aux mois de juin et juillet 2014 est une innovation sur le territoire namurois. Les charges d'urbanisme auxquelles réfléchit l'Echevine du Logement est une innovation, il n'y a pas encore, je pense, à ma connaissance, de communes wallonnes qui se sont attelées à mettre en œuvre des charges d'urbanisme.

Deuxième exemple d'innovation, c'est ce que font les équipes du relais santé. Et en particulier, ce que l'on appelle les équipes de maraudes qui mêlent à la fois des bénévoles et des professionnels venant d'institutions différentes est une innovation qui sur le terrain namurois, en termes de satisfaction des besoins des personnes en grande précarité, mais aussi d'interconnaissances des institutions, des associations. Cela marche de manière remarquable. C'est une véritable innovation dont nous pouvons être fiers.

La mise en œuvre du programme subsidié par la Région wallonne de tuteur énergie, le financement vient de la Région wallonne, mais le mode de financement de notre cellule Energie en matière de lutte contre la précarité énergétique est reconnu par nos partenaires et reconnu par la fédération des CPAS qui fait très souvent appel à nos équipes pour animer des rencontres avec d'autres tuteurs énergies pour expliquer comment nous fonctionnons sur le territoire namurois en matière de lutte contre la précarité énergétique.

La carte santé mise en œuvre par le CPAS de Namur après quelques difficultés et des questions notamment de la part des professionnels de la santé donne aujourd'hui une satisfaction importante. Elle facilite à la fois les soins pour les personnes en grande précarité qui ont à faire à des maladies de longues durées et elle facilite la vie administrative du CPAS.

La manière dont nous avons augmenté l'offre d'alphabétisation au travers de notre propre service d'alphabétisation en bonne entente avec tous les acteurs, les méthodes pédagogiques que nous utilisons sont aussi de l'innovation.

L'abri de nuit est une autre de ces innovations dans la manière dont il a été conçu, dans la manière où il fonctionne. Je pense que l'on peut dire, aujourd'hui, que c'est l'abri de nuit le plus moderne qui existe aujourd'hui en Wallonie.

La manière dont les jeunes susceptibles d'être exclus du chômage, je l'ai évoqué à l'instant, sont désormais pris en charge par différents services constitue aussi une innovation à la fois dans les priorités et dans les méthodes de travail.

Et enfin, la mise en œuvre du volontariat qui s'est faite sans toucher à l'emploi, je pense que l'on peut dire que cela marche et qu'il s'agit d'une véritable plus-value en matière de politique sociale.

Et je voulais pour terminer, au nom de Madame l'Echevine et de moi-même, remercier tous les services, toutes les associations, tous nos accords de collaboration dans la mise en œuvre de cette politique sociale commune et remercier nos cabinets respectifs qui nous ont aidés à rédiger cette note.

Merci beaucoup pour votre attention.

M. le Bourgmestre :

Merci Monsieur le Président.

Les exposés introductifs ayant été réalisés tant par Madame l'Echevine que par Monsieur le Président, le débat est dès lors ouvert. Celles et ceux qui souhaitent prendre la parole ne doivent pas hésiter à se manifester.

Madame Ben Brahim, je vous en prie.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère CPAS PS :

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Merci Mesdames et Messieurs les Echevines et merci à mes chers collègues Conseillers.

Aujourd'hui, c'est le grand jour et nous avons tous et toutes revêtu nos plus beaux atours et fourbi nos armes secrètes pour cette séance obligatoire annuelle de nos deux Conseils destinée à évoquer les synergies communes autant que la politique sociale. Ce que nous allons évidemment faire abondamment vous vous en doutez mais je tiens d'abord à préciser que mon intervention est nourrie des réflexions et analyses de tout notre groupe.

D'emblée, nous tenons à remercier l'ensemble des agents de la Ville et du CPAS qui, au quotidien, déploient des efforts considérables pour activer, dynamiser et favoriser cette fameuse Cohésion sociale qui a pour vocation première de tendre vers l'inclusion. Nous sommes bien conscients des difficultés croissantes qui alourdissent leurs missions.

« L'argent ne fait pas le bonheur ! Celui qui a dit cela est un sacré menteur ! ». On se souvient de cette bleurette musicale des sixties qui, de nos jours, ne paraît plus aussi nunuche parce qu'elle résonne de manière inquiétante aujourd'hui.

Les sonnettes d'alarme sont tirées à tous les niveaux : les bourgmestres, les présidents de CPAS (certains plus que d'autres) font la une des journaux régulièrement, tous les médias font un large écho de leur inquiétude face à la hausse exponentielle de la précarité et ses dramatiques corollaires. Rien n'est rassurant : ni comme le disait le Président, Monsieur Defeyt, l'évolution du nombre de bénéficiaires du RIS, ni l'impact de la dégressivité des allocations de chômage, ni les problèmes du surendettement, du logement, des soins de santé, le parcours difficile des jeunes sans formation, le sans-abrisme, les personnes âgées, etc.

La population qu'il faut simplement aider à vivre « dignement » s'étend, mais les dotations pour ce faire s'étales... les analyses financières pour les années à venir sont suffisamment parlantes et inquiétantes.

Et donc cette note de politique sociale qui nous réunit aujourd'hui et qui se sous- titre « les clefs d'un avenir meilleur » évoque des points essentiels, que nous aurions souhaité voir plus affirmés et plus activés. Notamment celui des synergies Ville/CPAS.

Cela « tombe sous le sens », me direz-vous, et constitue le minimum de cette bonne gouvernance et de la rationalisation des dépenses, sans cesse mises en avant par la majorité.

Certes, mais il ne faut pas seulement les lister ces synergies, et en faire un beau catalogue à la Prévert, il faut se donner tous les moyens pour les analyser minutieusement et les mettre en œuvre. Sinon, ce n'est ni innovant, ni porteur de clefs pour un avenir meilleur.

Déjà dans notre intervention de l'an dernier, notre groupe attirait fermement votre attention sur les lacunes, les pistes manquées en termes de synergies et vous nous aviez répondu « oui d'accord, on peut mieux faire ».

Or si l'on reprend votre présente note, on ne constate pas de grandes avancées, les élèves ont eu un peu de mal à revoir leurs copies... il n'est toujours question que d'un état des lieux, d'un étalage de constats et d'un répertoire de l'existant. On espérait plus en termes de pistes sérieuses et de leur faisabilité, avec un budget qui les traduirait clairement.

Certes, le catalogue de la cohésion sociale 2013 est fait d'une belle encre, mais parfois les mots sonnent creux. Un peu comme le catalogue d'Ikea: de belles images, mais quand il faut monter les meubles, il manque des vis et des charnières et cela devient vite bancal.

En matière d'assuétudes, par exemple.

Ce que l'on retrouve dans la note c'est l'exposé des missions d'asbl telles que Phénix et Sésame, et qui dans sa rédaction tendrait à faire croire que ces projets sont organisés par la Ville ou le CPAS. Alors que leur contribution financière est peu significative par rapport à celle d'autres niveaux de pouvoir bien évidemment.

Les assuétudes, les dépendances, les drogues sont clairement des problématiques dont on souhaiterait voir les pistes de prévention, de soutien, davantage portées concrètement par la Ville. Cet aspect préventif était d'ailleurs intégré dans la Déclaration de Politique Communale.

Pourquoi ne pas le faire davantage en lien avec les écoles, les opérateurs culturels, les événements festifs et sportifs en collaboration avec l'associatif local et supra local disposant déjà d'une expertise. Nous entendons souvent nombre de travailleurs sociaux Ville et CPAS qui nous disent manquer d'information, de formation et d'accompagnement qui permettraient de faire face à la complexité des situations individuelles aggravées par toutes ces dépendances.

Le Réseau Social Urbain Namurois est lui aussi exposé dans la note comme une initiative ville CPAS alors qu'il s'agit d'un partenariat... dont on se réjouit grandement certes, mais qu'il est abusif de présenter de telle manière.

Les exemples déjà relevés par notre groupe l'an dernier restent très représentatifs de pistes génératrices de synergies importantes et efficaces non encore ou pas suffisamment exploitées pour l'instant de l'abri de nuit avec son personnel non affecté au CPAS et donc un manque à gagner en terme de dotation du FSAS, des loyers payés par le CPAS à la Ville pour un étage inoccupé de nombreux mois faute de travaux de réhabilitation mineurs mal programmés

Le pôle d'accueil social en un guichet unique basé au CPAS afin de recentrer l'action sociale en son sein et clarifier l'offre à notre population. Inutile de vous rappeler les économies d'échelle qu'on pourrait tirer de cette réorganisation en termes d'information, de guidance, d'orientation. Cela permettrait aussi à chaque travailleur de se consacrer pleinement à ses missions de base sans devoir en plus assumer celles d'orientation dont il ne connaît parfois pas toutes les portes d'entrée.

La réalité confirme qu'il faut faire aussi bien, et même davantage et mieux avec moins de moyens. Enoncé d'un problème difficile mais dont la résolution peut être facilitée avec des synergies renforcées.

On constate régulièrement des actes manqués dans ces synergies qui pourraient naître davantage de marchés publics communs – il n'y en a pas beaucoup, de collaborations en matière de formation utile à nos deux entités, de site internet commun, d'achats davantage centralisés, etc. La gamme, le spectre est large.

Mais ne laissons pas s'affaiblir ce qui existe déjà, développons de nouvelles initiatives, créons et /ou intensifions des stratégies win win et donnons-nous les réels moyens d'un examen, pourquoi pas par un prestataire externe, de toutes les possibilités en la matière.

Autre question qui doit garder éveillées nos consciences de mandataires: celle de la politique menée à l'égard des aînés puisque nous partageons tous la volonté de leur garantir, quels que soient leur choix de vie, une existence digne et facilitée à leur domicile ou en maisons de repos.

A ce sujet, notre groupe s'inquiète depuis longtemps de certains projets qui avancent à vitesse bien réduite... Depuis 2007, la majorité en place est bien au fait de la nécessité de mise aux normes des MR ... Il faut attendre 2009 pour que l'on ressente un frémissement ... et on lance notamment pour Harscamp une étude de faisabilité coûteuse en temps et économiquement qui aboutit finalement à un constat bien tardif de non faisabilité sur le site même.

Je vous épargne la valse lente de rentrée de dossiers des subsides, les deux pas en avant et les trois en arrière du tango du CPAS en terme d'affectation d'un budget promis par la Région wallonne vers d'autres projets, ce qui ne permettra plus de garnir totalement le carnet de bal initialement prévu. Cendrillon aura vraiment perdu une chaussure en cours de route.

Aujourd'hui l'inquiétude se fait sentir chez notre Président Defeyt soucieux de réunir les budgets nécessaires à la construction de deux maisons de repos et sans doute conscient que les 20 % cédés de son salaire ne suffiront pas.

Mais là encore on peut s'interroger sur leur réelle synergie, lorsque la Ville vend des terrains au CPAS, et pas à moindre prix. Nous laissons juges chacun et chacune d'entre vous sur cette réelle collaboration « sociale ».

On pourrait aussi évoquer, mais on l'a fait abondamment, Osez le Fer et sa fermeture décidée de manière inéluctable par la majorité en même temps qu'elle est l'intérêt d'un projet d'économie sociale qui aurait pu englober dans ses paramètres la sauvegarde de cet outil d'insertion.

On pourrait aussi revenir sur la plate-forme pour sans-abris qui doit réunir avant tout les partenaires du champ socio sanitaire et pas seulement les forces de police. Ici, il n'est pas question de politique sécuritaire mais bien d'une politique prioritairement sociale.

On pourrait encore aborder beaucoup de points essentiels mais comme on ne peut pas y passer la nuit, bien que nous soyons, nous, au chaud et à l'abri dans cette salle ... ! Nous allons conclure, pour l'instant, par un aspect de la politique menée par le CPAS et Philippe Defeyt dont nous sommes solidaires et dont nous reconnaissons la bonne orientation prise concernant l'insertion, la réinsertion des jeunes en difficulté. Plus que dans d'autres CPAS wallons, à Namur ces jeunes sont orientés et accompagnés dans des projets formatifs, scolaires, et même parfois universitaires autant que dans des projets de mise au travail dans le cadre d'un contrat d'insertion.

Pour tout cela, des lignes directrices permettent aux travailleurs sociaux d'avoir un repère, un vade mecum pour l'octroi ou non des différentes aides. Notre groupe tient à confirmer que si nous tenons nous aussi ces lignes directrices approuvées par nous tous comme étant un outil de travail guidant, nous insistons pour que nos comités spécifiques restent les lieux privilégiés et décisionnels collectivement d'une application singulière et spécifique en fonction de situations individuelles particulières.

Le social est avant tout affaire humaine, et vraiment, je voudrais rappeler que l'humain au CPAS est tant dans nos salles d'attente ou dans la rue que de l'autre côté de nos guichets, dans nos bureaux et sur le terrain.

Nous terminons en remerciant à nouveau les agents de notre institution qui méritent notre respect qui ne peut mieux se traduire que par notre écoute et notre implication dans le maintien pour eux d'un environnement professionnel motivant et structurant et un climat social serein. Parce que les travailleurs sociaux tant à la Ville qu'au CPAS ne seront jamais aussi efficaces et volontaires qu'encadrés par des directions à qualité managériale réelle mais humaines également.

Nous souhaitons inviter le Président du CPAS et les Conseillers de la majorité, en associant d'ailleurs l'équipe de la cohésion sociale Ville, à poursuivre notre travail constructif déjà bien entamé dans le dialogue et la concertation

Nous travaillons généralement à l'abri de la presse et des effets de manche et c'est très bien ainsi.

Pour finir sur une petite note musicale comme en intro: si Laurent Voulzy chante «le soleil donne la même couleur aux gens», nous mandataires PS engagés au CPAS dans une mission souvent émotionnellement lourde en collaboration volontairement consensuelle avec les mandataires de la majorité, chacun défendant néanmoins sa vision politique propre, nous tentons simplement de faire passer la vie de nos concitoyens namurois moins favorisés du gris foncé au gris clair.

Merci de votre attention.

M. le Bourgmestre :

Merci Madame Ben Brahim. Y a-t-il d'autre demande d'intervention ?

Pourriez-vous lever le bras afin que je note vos noms ? Ce sera plus facile. On va laisser la priorité aux membres du CPAS.

Monsieur Gengler, je vous en prie.

M. J-M. Gengler, Conseiller CPAS cdH :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres des deux conseils ici réunis, représentants de la presse locale, citoyennes et citoyens namurois ...

Avec mes collègues conseillers cdH au CPAS de Namur, je me réjouis de la collaboration entre nos deux institutions même si celle-ci pourrait encore s'intensifier dans différents domaines. Nous nous réjouissons bien sûr des réalisations menées à terme, de celles encore en chantiers et des nombreux projets qui se précisent pour les années à venir ... Ces réalisations et projets ont été largement détaillées précédemment et ne sont bien sûr possibles que grâce au travail de tous, travailleurs sociaux et membres du personnel administratif des deux institutions: les services de l'échevinat de la Cohésion sociale et ceux du CPAS. Que tous en soient vivement remerciés.

D'autre part, je ne trahirai aucun secret en vous rappelant dans les grandes lignes, le fonctionnement du Conseil de l'action social, généralement méconnu par l'ensemble des Namurois :

La différence entre nos deux assemblées, le Conseil communal et le Conseil du CPAS semble insignifiante: l'un tient ses séances publiques, l'autre à huis clos !

Il me plait de souligner ici que cette "petite" différence, dans les faits, n'est pas anodine. En effet, l'absence de la presse et du public durant nos débats évite à chacun de nous "d'en rajouter" et permet dès lors d'avoir des débats peut-être plus francs, sans doute plus sereins, certainement plus vrais et plus constructifs. Evidemment chacun des Conseillers du CPAS aborde les problèmes avec ses sensibilités politiques, philosophiques ou, tout simplement, humaines mais généralement, nous cherchons ensemble des solutions raisonnées et, j'en suis persuadé, raisonnables. Bien sûr, il y a des avis divergents; bien sûr, nous ne parvenons pas toujours à un consensus mais le plus souvent, les décisions sont prises à l'unanimité.

Si les Conseillers communaux préparent le travail au sein des diverses commissions, les Conseillers du CPAS se réunissent en comités dans lesquels ils sont directement confrontés au travail de terrain. Selon leurs affinités, les uns tenteront de résoudre les problèmes qui se posent dans nos maisons de repos, d'autres se soucieront plus de l'intégration professionnelle, d'autres encore s'intéresseront plus particulièrement à l'avenir des jeunes. Enfin, sept d'entre nous se réunissent chaque mercredi afin de débattre de cas individuels, d'auditionner certains bénéficiaires et de contresigner les 500 à 700 dossiers traités au cours de la semaine par nos travailleurs sociaux.

C'est dire à quel point les Conseillers sont au fait de la réalité "pure et dure" que vivent un grand nombre de nos concitoyens, du volume de demandes d'aide et de son inquiétante évolution.

Tout est donc parfait ? Non bien sûr.

Qui oserait affirmer n'avoir aucun regret quant aux décisions prises ?

Lequel d'entre nous n'a pas, un jour ou l'autre, passé une nuit blanche, se demandant si pour tel bénéficiaire, nous n'aurions pas dû être plus ... "généreux" ou si tel autre (excusez-moi l'expression) ne nous a pas "roulé dans la farine" ? Evidemment, il aura parfois fallu choisir la "solution du moindre mal" ou composer dans les limites de la législation que nous trouvons tantôt trop souple, tantôt trop contraignante.

Quoiqu'il en soit, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, soyez persuadés que tous les Conseillers du CPAS tendent vers le même objectif: rendre plus digne et plus humaine la vie des namurois les moins favorisés!

Permettez-moi enfin, et pas à huis clos cette fois, d'encore remercier les travailleurs sociaux, le personnel soignant, administratif et technique du CPAS, de nos maisons de repos et de l'échevinat de la Cohésion sociale sans qui toutes ces actions ne pourraient être menées à bien.

Merci de votre attention.

M. le Bourgmestre :

Merci Monsieur Gengler.

Madame Vanbrabant, je vous en prie.

Mme A. Vanbrabant, Conseillère CPAS MR :

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et collègues, Mesdames et Messieurs,

Merci de me laisser la parole.

Au nom du groupe MR, je tiens à remercier, pour leur travail, tous les intervenants des parties sociales réunies ce soir.

Je tiens également à insister sur le fait que Xavier GERARD, Etienne ALLARD et moi-même, nous nous investissons dans la même optique et la même énergie avec l'équipe du CPAS namurois et nous sommes heureux de concrétiser certains projets ensemble.

Notre travail en tant que Conseiller au sein du CPAS fait suite à la longue chaîne administrative qui va de l'accueil du demandeur au suivi du ou des dossiers.

Nous, les Conseillers intervenons donc au terme de ce premier travail, en prenant, avec le Président, la décision d'accorder ou non, l'aide demandée. Décision oh combien difficile sur le plan humain, comme l'a si bien expliqué Monsieur Gengler.

Toutes et tous, nous effectuons cette tâche de bonne foi et je suis convaincue de l'utilité du travail effectué par le CPAS.

Le travail de collaboration entre la Ville et le CPAS est une excellente chose.

La Ville, avec son service social a une philosophie différente de celle du CPAS, même si le but final est sensiblement le même.

Personne ne peut être oublié !

C'est dans cette optique que je me pose la question suivante : n'est-il pas encore possible de mieux coopérer, pour qu'il y en ait pour tout le monde malgré la rigueur des chiffres et malgré les situations interpellantes rencontrées en termes d'équité et d'aide ?

Au CPAS, il existe une multitude de cellules et il existe une cellule au nom peu flatteur, mais à l'action nécessaire : la cellule fraude.

Elle a pour but de vérifier le profil des demandeurs et l'objet de leur requête afin d'éviter toutes dérives.

Cette cellule reçoit des informations correctes du service de la population de la Ville.

Par contre, les échanges entre le service de la cohésion sociale du CPAS et l'abri de nuit de la Ville, sont à améliorer. En effet, tout comme la Ville, je pense, le CPAS a ses règles et doit observer la loi. Il m'est revenu, sous réserve de vérification, qu'une demande de la cellule fraude, n'a pas trouvé de réponse auprès d'un opérateur de l'abri de nuit qui s'estimait non compétent pour communiquer à ce niveau. Le travail de la cellule fraude n'a donc pas pu aboutir.

Je demande donc deux choses:

- 1. une recherche de procédure pour assurer une meilleure transversalité des données entre la Ville et le CPAS et vice et versa et pour donner la possibilité à chacune des parties, de consulter les données qui lui sont utiles tout en étant attentif au respect du secret professionnel.*
- 2. de redéfinir le rôle de chaque intervenant de manière à établir ce que chacun peut ou doit révéler.*

A cette fin, je propose de former un groupe de travail (2 ou 3 représentants de chaque parti), pour examiner les pistes d'une synergie encore plus efficace et plus efficiente et pour concrétiser un plan d'action qui serait approuvé par les 2 Conseils.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Bourgmestre :

Merci Madame Vanbrabant.

Madame Decamp, je vous en prie.

Mme F. Decamp, Conseillère CPAS ECOLO :

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite partager le travail réalisé dans le cadre des jeunes aidés par le CPAS de Namur.

Comme précisé dans la note de politique sociale, la moyenne d'étudiants aidés en 2013 au CPAS de Namur est en augmentation.

Ces dossiers, pour votre information, sont traités au sein des Comités de Contrats qui se réunissent 3 à 4 x/mois et qui ont pour but d'examiner les situations des jeunes étudiants (entre autres)

Surtout, je tiens à souligner la politique du CPAS de Namur à l'égard des jeunes aux études, cette politique volontaire ne se retrouve pas dans tous les CPAS, loin de là - ce que je peux confirmer sur base de mon expérience de travailleur social dans un établissement du supérieur où je rencontre des étudiants aidés qui me font part du suivi de leur dossier au sein d'un CPAS autre que celui de Namur. Parfois, on entend un peu de tout.

Cette vision permet d'avoir une politique à long terme pour nos jeunes, il nous semble en effet évident qu'un jeune diplômé (que ce soit d'études supérieures ou de formations professionnelles) aura plus de chances de trouver place sur le marché de l'emploi ! C'est donc un investissement à long terme si on peut dire pour la collectivité, mais aussi pour les jeunes concernés.

Comment cela se passe-t-il ?

Avant les Etudes :

- le jeune exprime son projet de formation ou d'études auprès de son travailleur social qui le relaie au comité. Ce dernier se positionne favorablement ou non.*

- Que constatons-nous : certains jeunes ont un projet déjà bien ficelé, réfléchi, muri....pour un certain nombre d'entre eux, la poursuite de leurs études se déroule sans gros problèmes.
- Chez certains, le projet n'est pas en adéquation avec leur passé scolaire, le travail consistera alors à aider le jeune à retravailler son projet pour être plus en adéquation et ne pas aller au casse-pipe. Cela fait partie de nos responsabilités.
- Certains bénéficiaires n'ont aucun projet et là, un travail en amont sera de les aider à se mettre en projet. Grâce à la cellule constituée par deux psychologues qui a été créée, ils peuvent obtenir une aide pour l'orientation.

Pendant les études :

- il ne s'agit pas d'un « ticket » pour X années, les jeunes sont censés, sont priés d'avoir un retour auprès de l'institution puisqu'après chaque session d'examen, le jeune est tenu de donner ses résultats au travailleur social qui assume le suivi. Ce dernier relaie au Comité lorsqu'il y a des problèmes. Au besoin le jeune sera entendu par le comité pour s'en expliquer ou exprimer des difficultés rencontrées.
- Il lui sera alors proposé d'avoir recours à des aides de remédiation en interne ou en externe.

Pour un certain nombre de jeunes aidés, les études ou la formation se déroulent heureusement et sans trop d'accrocs. Nous veillons à les féliciter à la fin de leurs études.

Par contre, nous sommes confrontés à la fin de chaque année académique à des situations d'échecs qui posent problème chez certains jeunes. Dans ce cas, nous devons prendre les bonnes décisions, acceptons-nous de laisser continuer le jeune dans cette voie ? Là aussi il y a une responsabilité, mais nous tenons compte dans les dossiers, c'est du cas par cas, que certains jeunes se trouvent dans des situations familiales et sociales difficiles, dans un certain isolement aussi. Il y en a beaucoup.

Mais jusqu'où pouvons-nous aller dans l'acceptation?

En gardant à l'esprit une notion d'équité par rapport à tous les jeunes aidés, mais aussi par rapport à tous les jeunes issus de famille dont les parents ont des revenus moyens, mais juste au-dessus des revenus qui permettent d'avoir accès à une aide. On peut penser à tout le monde dans cette notion d'équité.

Je peux assurer que cela génère dans certains cas de longues discussions au sein du Comité quant à la décision à prendre pour l'avenir de certains jeunes ? Ce ne sont pas toujours des décisions faciles à prendre. Là aussi, nous essayons d'arriver à un consensus dans la prise de décision.

Enfin, en plus des inquiétudes déjà exprimées par notre Président quant à l'avenir des jeunes et à l'exclusion éventuelle des jeunes à l'issue des trois ans du stage d'insertion, je souhaite exprimer mon inquiétude quant à l'allongement de la durée des études que risquera d'entraîner le nouveau décret relatif à l'enseignement supérieur qui sera d'application à partir de la prochaine rentrée académique. Quel impact cela aura-t-il sur les politiques sociales des CPAS ?

Pour terminer, je profite de cette occasion pour remercier publiquement tous les travailleurs du CPAS de Namur.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Bourgmestre :

Merci Madame la Conseillère.

Monsieur Allard, je vous en prie.

M. E. Allard, Conseiller CPAS MR :

*Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs, chacun en vos qualités,*

Je ne reviendrai évidemment pas sur ce qui vient d'être dit par mes collègues conseillers au CPAS, sur l'ampleur et la qualité du travail social qui est effectué dans les multiples dossiers des demandes individuelles qui sont gérées.

Je voudrais par contre, on en a peu parlé, compléter leur propos en évoquant une spécificité importante du CPAS à Namur qui consiste – ce n'est pas le cas de tous les CPAS, loin de là – en la gestion de cinq maisons de repos totalisant 479 lits MR et MRS, 11 lits de court séjour et 15 places d'accueil de jour.

Comme pour les 60 lits de gériatrie au CHR de Namur, les taux d'occupation de ces structures tournent autour de 97 à 98%, ce qui démontre leur utilité liée au vieillissement de la population.

Parallèlement à cela, le CPAS soutient également financièrement les structures d'aides et de soins à domicile actives sur le territoire de Namur et, comme l'a rappelé notre Président, bien nécessaires au maintien de nos aînés chez eux.

Le personnel affecté à ces structures représente grosso modo les 2/3 de l'ensemble du personnel du CPAS. Cela constitue en soi une gestion importante. C'est un choix politique majeur et, au sein du MR, nous y souscrivons totalement et entendons continuer à le défendre avec tout le soutien raisonnable et nécessaire.

Il y a des synergies Ville/CPAS, il y en a aussi précisément entre ces maisons de repos et les services à domicile avec le CHR et c'est primordial.

Voilà, la réflexion devra naturellement être poursuivie, mais je tenais à donner mon sentiment là-dessus parce qu'il concerne évidemment une part importante de notre population.

J'en terminerai en confirmant aussi mes remerciements et ceux du groupe à tous les membres du personnel des maisons de repos et de l'administration, à tous les niveaux qu'ils occupent dans le cadre de nos structures.

Je vous remercie.

M. le Bourgmestre :

Merci Monsieur le Conseiller – Président.

Madame Karler, je vous en prie.

Mme K. Karler, Conseillère CPAS PS :

Juste quelques commentaires. J'entends ce soir que la politique des aînés a été abordée à plusieurs reprises et notamment par Monsieur le Président du CPAS.

On le sait, on l'a dit, vous l'avez signalé également que le nombre de demandes adressées au CPAS, en tout cas par des personnes âgées elles-mêmes, est aussi en augmentation. Bien malheureusement. C'est-à-dire que ce public particulier, les personnes âgées, les aînés sont aussi touchés par le phénomène de précarité. À cet égard, si nous soutenons d'une part, le renforcement lié au dispositif de maintien à domicile parce qu'il faut diversifier l'offre, il nous semble aussi nécessaire et important de faire en sorte que les maisons de repos du CPAS puissent rester accessibles et puissent aussi continuer à offrir un service de qualité aux résidents.

Mais, bien malheureusement, il semblerait que le vent tourne autrement, à en croire les décisions qui sont prises en Conseil parfois, mais aussi les intentions politiques, notamment évoquées bien sérieusement par le Président.

Je ne vais pas revenir sur ce que Madame Ben Brahim a évoqué brièvement, c'est-à-dire la difficulté par rapport à l'aboutissement de dossiers qui ne sont pas rentrés dans les délais, pas rentrés dans les temps. Ce qui a comme impact des pertes financières considérables puisque finalement les enveloppes qui sont accordées sont affectées finalement à un autre projet et par conséquent une perte financière est bien présente. On peut la regretter.

Donc, faute de dossier abouti, mais aussi faute de synergies, faut-il le rappeler. Puisqu'on l'a également évoqué, l'achat de deux terrains à la Ville à des prix plutôt exagérés. On parlera de 4 fois le prix du marché pour l'un des deux terrains. Je tiens quand même à le préciser, l'achat de terrains qui est repris dans votre note comme un exemple en termes de synergie. Je trouvais cela plutôt malheureux de reprendre cela tel quel alors qu'évidemment quand l'on parle de synergies, on s'attend à des stratégies win-win et il n'en est rien.

Pour en revenir aux maisons de repos que l'on souhaite toujours voir accessibles, mais aussi poursuivre la qualité, il semblerait que le prix risque très sérieusement et considérablement d'augmenter.

Je vais donner quelques exemples. La première étape annoncée : le forfait lounge qui est initialement inclus dans le prix de journée va désormais être facturé à part. Entendez bien, cela se traduit par une augmentation mensuelle à charge du résident de l'ordre de 50 € / mois, ce qui n'est pas rien. Ce qui représente une somme importante pour plusieurs d'entre eux.

La deuxième étape, même s'il s'agit encore d'une intention à ce stage, je souhaite qu'elle soit entendue. Il est question aussi de supprimer, d'éteindre le tarif accordé aux Namurois. Tarif journalier de 2 € en moins que pour les non-Namurois.

On peut discuter sur ces aspects-là, mais ce n'est pas cela qui compte aujourd'hui. Donc, cela augmenterait effectivement encore la facture mensuelle de l'ordre de 60 € environ. Faites le compte, 50 € + 60 €, ce qui fait 110 € de plus par mois.

À charge d'une population que l'on vit, que l'on répète. Monsieur le Président le rappelait encore tout à l'heure, elle aussi affectée par la crise, touchée aussi par la précarité.

C'est évidemment délicat, voire inacceptable à nos yeux. On souhaiterait que des intentions n'aboutissent pas et que certaines décisions soient peut-être revues autrement.

Nous proposons à cet égard qu'un groupe de travail soit mis en place et qui inclus également les Conseillers pour mener une réflexion. Une réflexion sur un long terme par rapport à cette augmentation de prix. Pour vous citer un petit chiffre, un Namurois qui payait en 2007, 35,73 € la journée, paierait en 2014 – si ces décisions et intentions sont impliquées – 45,93 €. C'est évidemment trop important, c'est considérable. D'autant plus lorsque l'on sait que ces maisons de repos, les 5 maisons de repos du CPAS de Namur pratiquent des prix journaliers supérieurs à la moyenne des maisons de repos de Wallonie du service public.

Je me permettais cette intervention par rapport à la politique des aînés et plus particulièrement en matière d'hébergement. Je pense que l'on a pu se réjouir de la politique en matière de jeunesse et de formations. On l'a dit suffisamment aujourd'hui, on ne peut que rejoindre et défendre avec beaucoup de vigueur la formation de jeunes.

Je voudrais dire un petit mot par rapport aux lignes directrices. Vous savez que les travailleurs sociaux fonctionnent avec un guide, avec des lignes directrices. Celles-ci, comme leur nom l'indique ne sont qu'un guide, une orientation de laquelle il est toujours possible de s'écarter selon la singularité, la spécificité de la situation, mais aussi sa complexité.

Force est de constater, malgré tout, que ces lignes directrices tentent progressivement à se resserrer. Un exemple tout à fait concret : un sdf qui autrefois pouvait prétendre à un revenu d'intégration sociale au taux d'isolé, désormais, c'est un taux de cohabitant qu'il recevra.

Sauf, s'il signe un contrat et vous le savez, la complexité de la situation des sans-abris, vous l'indiquez aussi dans votre rapport, touché par la problématique de santé mentale, touché par la question des dépendances, ... tout cela rend difficile leur mise en projet.

Si cette direction est quelque part défendable, c'est globalement aussi que ces lignes directrices se resserrent. Si l'on se réjouit de constater le soutien que l'on accorde à la formation des jeunes, la peur est aussi présente. Celle qu'à l'avenir les taux se resserrent à nouveau et que permettre des formations aux jeunes soit davantage conditionné alors que, comme vous l'avez si bien signalé aujourd'hui et j'en prends bonne note, cela reste un outil d'intégration précieux porteur d'avenir.

Je vous remercie.

Mme la Première Echevine, Anne Barzin:

Madame Oger, vous avez la parole.

Mme A. Oger, Cheffe de groupe cdH :

Je vous remercie Madame l'Echevine.

Je sais que d'autres l'ont fait avant moi, mais je tiens aussi de tout cœur et au nom du groupe cdH à remercier tous les travailleurs du secteur social, tant de la Ville que du CPAS. On l'a dit, leurs tâches sont toujours plus lourdes, toujours plus complexes.

Les besoins des usagers sont diversifiés et eux-mêmes sont de plus en plus nombreux.

Dans la note, il est question d'initiatives nouvelles, mais c'est au quotidien que se font sans cesse les remises en question et les ajustements à tous les niveaux.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour mettre à l'honneur les Conseillers du CPAS. Je sais, ayant été Conseillère CPAS durant la précédente législature, à quel point leur travail dans l'ombre nécessite un profond engagement en temps et en énergie.

Monsieur le Bourgmestre avait signalé une fois que tout Conseiller communal devrait faire cette expérience-là, c'est une expérience très riche et j'appuie pleinement ce point de vue.

J'en reviens maintenant au fond de la note. Je crois vraiment que la Ville n'a pas à rougir de sa politique sociale. Toutes les synergies qui se sont déjà nouées, les collaborations avec les partenaires : ce n'est pas que du vent, ce n'est pas qu'un catalogue. J'en prends pour preuve le travail déjà réalisé au sein du Conseil consultatif du social.

Bien sûr, le monde ne s'est pas fait en un jour et l'on peut encore perfectionner tout cela.

Je voudrais placer la focale sur l'insertion sociale, un préalable avant toute insertion professionnelle, et principalement attirer l'attention sur des publics fragilisés: celui des jeunes – on en a déjà parlé, mais j'ai quelques remarques à ce niveau-là – et celui des femmes.

D'abord, souligner que le travail sur le terrain tel qu'il est envisagé dans la note est primordial. Mettre l'accent sur le développement social des quartiers qui regroupent 13% de la population namuroise, chercher à y faciliter l'insertion par le sport et la culture, c'est indispensable pour une Ville qui se donne comme slogan : « Un ville où il fait bon vivre ».

Mais, afin d'aider par la suite à l'insertion professionnelle, il faut donner aux jeunes le goût et la motivation pour les études, et ce n'est pas évident quand on a des parents qui n'ont jamais travaillé ou qui n'ont jamais connu que le revenu d'intégration. Au CPAS de Namur, l'on encourage financièrement les jeunes à continuer ou à reprendre des études, parfois même au-delà de 25 ans. Les filles sont plus nombreuses que les garçons et au départ, cela semble être encourageant, mais elles s'engagent souvent dans des filières peu porteuses et, au niveau des études supérieures, on les voit souvent choisir le type court. Je m'interroge simplement pour savoir si le travail d'orientation mené au CPAS ne doit pas tenir compte de ces paramètres plus spécifiques aux filles. De plus, certains jeunes demandent un suivi au pas à pas: Je sais qu'il y a quelques années, on a commencé à initier un suivi avec des volontaires, j'ignore où l'on en est à ce niveau.

J'en viens maintenant au décrochage scolaire. Nous savons que c'est aussi une problématique. D'où l'importance des écoles des devoirs. J'ai également repéré dans la note une Maison d'accueil pour étudiants en difficulté. C'est aussi une initiative intéressante, mais le travail me semble-t-il doit aussi concerner les mineurs, les enfants voire les petits enfants et cela passe également par une responsabilisation des parents.

Le CPAS pourrait peut-être creuser des nouvelles pistes pour un plus grand soutien à la parentalité en collaboration avec d'autres acteurs. Je pense à ce qui avait eu lieu en ce qui concerne les économies d'énergie, les enfants des bénéficiaires avaient réalisé ensemble lors d'un stage une bande dessinée et les planches avaient été affichées dans la salle d'attente. Je crois, pour ma part, que cela peut être un petit moyen facile de sensibilisation, tout comme la création d'un spectacle par les bénéficiaires sur le thème de l'école ou des études. Donc un théâtre d'action.

J'en viens maintenant aux femmes. Je sais que cela peut paraître aussi lassant, mais rappelons que ce sont les femmes seules avec enfants qui sont les premières victimes de la pauvreté. On sait

qu'elles ont du mal à trouver un logement, on sait qu'elles sont encore trop souvent victimes d'expulsions. Personnellement et au nom de mon groupe aussi, je trouve que c'est très important de se pencher sur ces familles monoparentales et de se poser la question suivante : comment leur permettre d'accéder à la culture et au sport ?

J'ai épinglé ici une initiative de Madame l'Echevine quand elle parle d'une nouvelle collaboration avec la Maison de la Poésie qui peut libérer ces femmes et qui peut leur permettre de s'exprimer.

Une autre problématique : comment les amener à sortir de chez elles ? Récemment une Bruxelloise d'origine maghrébine précisait qu'elle était inquiète par rapport aux femmes immigrées de la seconde, voire de la troisième génération, qui restent enfermées chez elle. Elle craignait qu'elles n'éduquent leurs enfants dans une attitude de repli et non pas dans une attitude d'ouverture à la différence. Donc, je crois que là aussi en ce qui concerne la politique d'intégration, il y a bien sûr l'accueil des primo-arrivants, c'est très important, mais l'on doit aussi réfléchir à ces femmes immigrées qui sont chez nous depuis plus longtemps.

Je voudrais enfin insister sur l'insertion professionnelle des femmes. On l'a dit, elles ont souvent des emplois à temps partiel, des interruptions de carrière pour s'occuper des enfants et quand parfois arrive un divorce ou une séparation, elles se retrouvent à l'âge de la retraite dans des situations difficiles.

Cela vaut vraiment la peine de se pencher sur la situation de ces femmes – je sais qu'il y en a beaucoup plus maintenant qui viennent frapper à la porte du CPAS, entre autre des femmes d'indépendants qui se sont retrouvées seules – et il me semble en ce qui concerne l'insertion professionnelle des femmes que le CPAS a toujours favorisé le job coaching pour ces femmes, et cela est bien, mais la décision qui est peut-être budgétairement nécessaire de fermer l'EFT "Osez le fer" invite à explorer des pistes nouvelles pour ne pas rester sur un aveu de faillite.

Vous le voyez, de vastes chantiers sont donc encore à mener.

Mais je voudrais terminer par une note d'un peu d'espérance, par cette phrase : « Chaque année qui commence est une promesse et une espérance ». Nous ne croyons pas que 2014 marquera une embellie dans le ciel du social, mais nous sommes tous, je crois, à même de penser que tous ensemble, nous avons à garder foi en un meilleur avenir pour tous et à le construire ensemble.

M. le Bourgmestre :

Merci Madame Oger.

La parole est à Monsieur Martin.

M. F. Martin, Conseiller communal PS :

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Tout d'abord, je vais essayer de faire court puisque je suis déjà intervenu plusieurs fois notamment sur le plan de Cohésion sociale. Je vous renvoie aux remarques que nous avons formulées et notre attitude par rapport à ce plan qui était assez fourni. Nous en profitons pour remercier une nouvelle fois, s'il le fallait, l'ensemble des services et remercier également les Conseillers CPAS pour leur travail ainsi que pour tous les services du CPAS qui, au quotidien, font un travail de fourmis. On le sait, Namur n'est pas épargnée. On l'a souligné, en Commission, je pense que l'état de la situation - Monsieur Defeyt et Madame Scailquin le présentaient à nouveau n'est pas des plus roses, au contraire.

J'en viens à ma première question qui est une question sur l'analyse et la situation. Nous nous sommes posés la question de savoir s'il n'était pas opportun de pouvoir développer davantage un travail d'audit ou d'analyse sur l'état de la situation de la grande précarité et également la dimension de l'aide sociale à apporter aux aînés puisque les situations particulières que Monsieur Defeyt développaient tout à l'heure sont légions au quotidien et appellent à une interrogation.

Les moyens, nous a-t-il dit, ne sont pas réunis, aujourd'hui, pour pouvoir affiner cette analyse, mais il nous a promis de pouvoir s'y attarder notamment avec les travailleurs sociaux.

Donc, je pense qu'il ne faut pas faire l'impasse sur ce travail important qui nous permettra de pouvoir affiner l'adéquation entre les besoins de la population et les services que nous mettrons en place pour pouvoir y remédier.

Des interrogations sur le travail ou en tout cas sur le document qui nous a été remis, je pense que l'interprétation peut être difficile à un certain moment et il faut être prudent dans les chiffres. Quand l'on prend la page 11 et que l'on voit le tableau sur les logements, on a l'impression que Namur est épargnée par rapport à l'ensemble des communes de Wallonie où la seule ville où il y aurait assez de logements pour la population. Ce qui nous paraît totalement aberrant. Il faudrait faire attention à l'interprétation de ces chiffres.

Pour venir sur les logements en particulier, on a parlé d'innovation. On a parlé d'entrepreneuriat. On a parlé souvent dans les précédents Conseils d'entreprises sur la politique de logement. On peut vous entendre et vous suivre. On l'a d'ailleurs fait, notamment sur le plan d'ancrage communal.

Aujourd'hui est un jour important puisque l'on parlera tout à l'heure du budget. On peut vous croire sur les bonnes intentions, sur les ambitions de la Ville. On a cependant des craintes quant à l'adéquation entre ces bonnes intentions et l'application même de celles-ci. Comme vous le savez, les moyens pour demain sur le logement et pour pouvoir les appliquer, il faudrait qu'ils soient démultipliés au moins par 10.

Je prends par exemple, sans vouloir déjà faire le débat sur le budget, la subvention dite d'attractivité urbaine. Quand l'on voit le chiffre qui se glisse derrière par rapport à l'ensemble des projets qui sont énumérés, les questions peuvent couler de source.

Je pense qu'il faudra que la Ville, si elle veut vraiment croire et exécuter ces ambitions, puisse se reprendre en la matière. C'est une de nos volontés et c'est du moins ce que l'on voulait vous passer comme message.

Avec un petit clin d'œil, je tiens à remercier le Président du CPAS qui m'a rassuré sur le fait que le Foyer jambois était bien partenaire de la résidence service. Quand on lit Namur Magazine, on a l'impression que l'on a été oublié.

Pour revenir sur notre objet de pouvoir participer à Namur Magazine, Monsieur le Bourgmestre, vous voyez que si l'on avait pu collaborer, nous aurions été attentifs aux informations qui sont diffusées.

Enfin, l'innovation ne qualifiera pas, à aucun moment, que vous usurpez ce vocabulaire, au contraire. Je pense que l'on peut dire merci à la Région qui nous apporte tant sur la Cohésion sociale que sur les moyens liés à l'ancrage communal.

Je pense qu'il faudra pouvoir tenir ces engagements-là et pouvoir se redresser au niveau des moyens qui seront mis derrière tout cela.

Je vous remercie.

M. le Bourgmestre :

Merci Monsieur Martin.

Avant de céder la parole au suivant, juste pour le clin d'œil aussi, c'est toujours comique de voir et tous les politiques font cela, en général, on remercie toujours les services dès que quelque chose est bien, comme si l'on avait peur de devoir remercier les élus aussi d'avoir pu donner de bonnes impulsions.

Par contre, dès qu'il y a quelque chose qui ne va pas, c'est toujours aux Echevins que l'on s'adresse et l'on n'imagine pas que le service ait pu commettre parfois aussi une erreur.

Enfin, c'est l'air du temps qui veut cela sans doute.

Je vous en prie, Monsieur Dupuis, vous avez la parole.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant :

D'ici 2 à 3 ans, le CPAS risque de rencontrer des problèmes de trésorerie. Il a été avancé le chiffre de 4.600.000 euros à trouver pour maintenir l'équilibre financier.

Plusieurs pistes sont à l'étude dont celle notamment de la vente du très beau bâtiment de l'Harscamp abritant la maison de repos du même nom.

Cet immeuble et son parc bien connus de tous les Namurois méritent une reconversion digne de ce nom. En effet, il ne s'agira pas de le brader et dans l'appel d'offres, il sera primordial d'intégrer l'objet de la destination auquel il sera affecté.

On a parlé déjà de plusieurs possibilités pour l'Harscamp. En effet, la Région wallonne serait acquéreuse d'au moins une aile du bâtiment pour l'école d'administration wallonne. On a parlé aussi d'un hôtel de grande capacité pour faire face à la demande croissante en chambres d'hôtel dans notre capitale qui va se tourner, à l'avenir, de plus en plus, comme vous l'avez dit, vers la culture et le tourisme.

En commission du Bourgmestre, on a évoqué la possibilité d'un Eros center à Seraing ou à Anvers.

M. le Bourgmestre :

C'était de l'humour, Monsieur Dupuis.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant :

Oui, c'est de l'humour. Certains y verraient aussi le départ du futur téléphérique. Avez-vous déjà des informations claires à ce sujet, Monsieur Defeyt ? Merci.

M. le Bourgmestre :

Je rassure le public et la presse, c'était juste de l'humour. Cela ne sert à rien de lancer un débat qui n'a pas lieu d'être.

Je vous en prie Madame Laboureur.

Mme F. Laboureur, Conseillère communale ECOLO

Merci M. le Bourgmestre.

Je vais faire très court, je vous rassure.

Nous savons tous très bien que les causes de la pauvreté dépassent largement le champ d'action communal; par exemple, les politiques menées au niveau fédéral, en particulier les politiques liées au chômage, entraînent de plus en plus de personnes vers la précarité voire la misère.

Chacun sait dans quel jeu il joue, et les moyens locaux sont de plus en plus limités... Ce qui pousse à se serrer les coudes, à inventer et à partager les savoirs.

La charge de travail des intervenants sociaux à tous niveaux est colossale, et il faut sans cesse se rappeler le sens du travail accompli pour ne pas s'épuiser.

Les réalités vécues par les plus pauvres sont, elles aussi, colossales... Combat au quotidien pour se nourrir, se loger, se soigner, garder sa famille ensemble, et bien d'autres défis.

Au cœur de ces réalités, la volonté politique de faire mieux avec moins est de la plus haute importance.

Depuis mon métier de médecin généraliste, je relèverai 3 exemples :

- la Carte Santé mise en place permet des économies pour le CPAS, mais aussi et surtout une plus grande sécurité pour les bénéficiaires et pour les différents prestataires de soins (médecins, kinés infirmiers, dentistes, pharmaciens,...).*
- les actions autour du maintien à domicile des personnes âgées permettent de réduire les coûts pour la collectivité, pour les personnes concernées, et surtout de réaliser leur désir de rester chez elles le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions possibles, en fédérant autour d'elles les différents acteurs de leur vie quotidienne.*
- la centrale des moins mobiles est une innovation qui permet à toute une série de personnes de remettre le pied dehors et de se rendre en toute autonomie à leurs activités. Cela est capital pour leur santé mentale.*

En tant que médecin généraliste, je peux constater d'ores et déjà des impacts positifs de ces actions novatrices peu coûteuses en regard de leurs effets.

Toute intervention qui améliore le quotidien, le lien social, améliore aussi la santé globale des habitants.

Je vous remercie.

M. le Bourgmestre :

Merci Madame le docteur conseiller.

Je pense que l'on a fait la tournée de toutes celles et ceux qui avaient souhaité parler. Les questions étaient nombreuses. Je ne doute pas que les réponses seront également denses.

Madame l'Echevine, Monsieur le Président, vous avez la parole.

Mme l'Echevine S. Scailquin :

Merci à tous pour vos contributions au débat sur notre politique sociale. Je m'en voudrais de ne pas débiter les réponses aux questions par des remerciements que je dresse également aux services comme tout en chacun l'a fait, tant le Président du CPAS que les différents Conseillers qui se sont exprimés ce soir.

Je reprends différents éléments qui m'ont été adressés plus particulièrement.

Tout d'abord la question de Madame Vanbrabant par rapport à la collaboration entre les agents de l'abri de nuit et la cellule fraude du CPAS. Avez-vous déjà visité, Madame Vanbrabant l'abri de nuit et vu le nombre de personnes qui arrivent tous les soirs par rapport au nombre d'assistants sociaux qui sont présents ? Il faut se rendre compte de la difficulté de l'accueil de l'accompagnement de ces personnes. On souhaite avoir une politique d'accompagnement. C'est le premier objectif de l'abri de nuit.

Différentes lourdeurs administratives sont aussi à charge de ces assistants sociaux par rapport à différentes informations, statistiques qu'ils doivent remettre à différentes instances que ce soit la Région wallonne, la Ville ou encore le relais social urbain.

Toutefois, je vous rassure, la procédure existe. Les demandes sont faites par le CPAS directement à la responsable de la cellule Solidarité. Celle-ci renseigne, donne les informations nécessaires à cet égard. Donc, s'il y a peut-être eu au départ quelques couacs dans cette procédure, tout cela est rentré dans l'ordre.

Nous avons fait, il y a quelques semaines, une réunion avec l'ensemble des services tant du CPAS que de l'abri de nuit. Donc, tout est rentré dans l'ordre.

J'insiste vraiment sur la question de l'accompagnement des assistants sociaux, des travailleurs de proximité à l'abri de nuit. C'est vraiment la question de l'accompagnement qui est, pour nous, prioritaire, avec des dizaines de personnes qui arrivent vers 21h30. Il faut gérer rapidement l'accueil et la distribution des lits. Le matin, il faut aussi pouvoir gérer de manière digne et humaine la sortie de ces personnes de l'abri de nuit. C'est important de le souligner.

Si nous avons remercié l'ensemble des services, il faut peut-être encore davantage remercier ces personnes qui travaillent à l'abri de nuit car c'est vraiment un travail nécessaire, indispensable. On le voit, de plus en plus de personnes viennent à l'abri de nuit, mais c'est un travail difficile et parfois dans des questions de sécurité ou d'insécurité. Il ne faut pas oublier cet élément.

Par rapport à la question de Madame Ben Brahim sur les assuétudes, de ce qui est repris dans la note de politique sociale et donc du travail des asbl Sésame et Phénix, je voudrais dire que ce qui est repris dans cette note de politique sociale et notamment ce qui était repris dans le plan de Cohésion sociale, que tout ce qui est réalisé et proposé est émis sur base d'un diagnostic qui a été effectué par les opérateurs de terrain et également sur base de questionnaire par rapport aux bénéficiaires.

Ce qui est fait par ces asbl est bien fait. Donc, il n'est pas question non plus d'avoir des redondances entre les services de l'administration et le travail de ces asbl.

Je soulignerai également que nous allons réaliser, dans les prochaines semaines, une mise à jour du diagnostic local de sécurité pour présenter le prochain PSSP (le plan stratégique de sécurité et de

prévention) dans lequel la question de la toxicomanie est également reprise, mais avec une incertitude par rapport à la réforme de l'Etat et au transfert des compétences notamment sur le volet toxicomanie.

Sésame et Phénix ne font pas uniquement des entretiens, mais font aussi un travail de prévention. Donc, nous les soutenons dans ce cadre.

Nous avons également la volonté d'aller davantage vers les jeunes. J'ai rencontré dernièrement des parents d'enfants qui se trouvent devant un problème d'assuétude de leurs enfants. Je pense que nous devons pouvoir trouver des réponses appropriées par rapport à cet élément-là.

J'ai déjà discuté avec Madame l'Echevine et il faut voir, dans les prochains mois, les différentes démarches complémentaires que nous pouvons mener.

Je relèverai aussi le travail des gardiens de la paix. Je ne m'approprie pas le travail des asbl Sésame et Phénix, je dirai simplement que les éléments qui sont repris ici ont été repris dans le plan de Cohésion sociale et comme l'a dit, à juste titre, Monsieur Martin, à ce moment-là lors des débats sur le plan de Cohésion sociale au Conseil du mois d'octobre, je n'ai pas entendu que l'on critiquait ce qui est mis dans le plan de Cohésion sociale. Le travail de ces asbl est très bien fait. Nous ne nous approprions pas le travail. Nous y avons mis les moyens tant en termes de personnel à côté des emplois qui sont directement financés par l'associatif via d'autres moyens de financement de la Région wallonne, par exemple.

Nous soutenons ces différentes asbl.

Dans les quartiers il y a également un travail en termes de prévention par rapport aux assuétudes qui a été développé, mais je citerai par exemple des réunions-conférences qui ont été organisées et qui malheureusement n'ont pas vu un taux de participation très important.

Je citerais également le travail de gardiens de la paix qui aux abords des écoles ont aussi un travail de prévention et un travail de pouvoir voir sur le terrain ce qu'il se passe et parfois relayer des informations tant auprès de nos services ou auprès de ces asbl, mais également auprès de la police qui a un travail aussi important dans ce cadre.

Par rapport aux questions des synergies, je retournerai à l'introduction de notre note de politique sociale qui est une série de synergies et de collaborations qui existent et qui fonctionnent bien.

Nous sommes bien conscients qu'il faut encore aller plus loin et donc, nous parlons aussi dans ce document d'études, d'audits que nous devons effectuer dans les prochains mois pour encore faire mieux, mais nous faisons déjà toute une série de collaborations et de synergies.

Je rappellerai quand même que tant le CPAS que le service de la Cohésion sociale sont soumis à différents décrets et arrêtés qui fixent aussi des missions des uns et des autres, dans la discrétion à l'abri des bureaux et très fréquemment au quotidien, il y a des synergies, des collaborations qui se font entre les collaborateurs du CPAS et du service de la Cohésion sociale.. Il y a différentes coordinations qui sont également effectuées. Des réunions qui ont lieu aussi fréquemment, toujours dans le souci de l'efficacité sur le terrain et de répondre au mieux aux besoins des usagers.

Voilà les différents éléments que j'ai relevés.

J'ai bien entendu la remarque de Madame Oger sur la question des femmes et des familles monoparentales et sur la question de la précarité qui touche plus les femmes. C'est un sujet sur lequel je ne manquerai pas de m'y atteler et de travailler par rapport à cela.

Par rapport à la question de Monsieur Martin sur les chiffres, effectivement, il faut être attentif aux chiffres, aux statistiques et aux interprétations qui peuvent en être donnés.

Voilà la réponse aux différentes questions qui m'ont été adressées plus particulièrement.

Je passe la parole à Monsieur Defeyt.

M. le Bourgmestre :

Monsieur le Président du CPAS, je vous en prie.

M. P. Defeyt, Président du CPAS :

Merci beaucoup.

Juste une remarque préalable. Je partage entièrement la préoccupation exprimée par Monsieur Martin sur les améliorations qu'il faut encore apporter à l'état des lieux. La réalité sociale namuroise bouge. Bouge fort et vite. C'est la raison pour laquelle, notamment, le relais social, le service de Madame l'Echevine et le CPAS sont en train, je pense, d'améliorer de manière significative la connaissance de ce qui se passe sur le terrain.

Je pense que la plupart d'entre nous sous-estiment (au-delà du formel, Conseil commun, organigramme, de nos différentes institutions,) le nombre de contacts quotidiens entre les travailleurs sociaux de services différents. C'est cela qui fait la trame des synergies. C'est cela qui fait la trame de notre efficacité. C'est cela qui permet de répondre à un certain nombre de situations que nous mentionnions, Madame Scailquin et moi, tout à l'heure. La complexité et l'intensité des relations impliquent des contacts interservices qui dépassent de loin les rencontres et qui peuvent se faire entre les responsables politiques ou administratifs.

Madame Ben Brahim, je reviens sur votre image avec Ikéa. Justement la politique sociale de la Ville et du CPAS ne se base pas sur des produits standards de grande série importés, fournis avec des plans illisibles et des vis qui manquent.

Nous préférons au contraire du sur-mesure, du durable, des produits sociaux construits localement avec des artisans du social namurois.

C'est une meilleure garantie d'une bonne politique sociale que d'aller chercher nécessairement des recettes à l'extérieur.

Désolé si l'exposé ou les notes laissent entendre que « nous nous accaparon le relais social ». Non, évidemment. Tout d'abord, c'est financé par la Région wallonne. Il regroupe à la fois des pouvoirs publics et des partenaires associatifs. À mes yeux, c'est un des creusets des collaborations qui se construisent au quotidien à Namur, en matière de politique sociale. C'est un des creusets où se fondent ces collaborations.

Oui, il y a un débat en matière de financement de nos maisons de repos. Je l'assume parce que c'est un gage de qualité. Sur ce point-là Madame Karler, il y a des règles en matière de publicité des débats au CPAS. Il y a des choses qui sont encore en discussion, qui étant en discussion auraient dû rester au sein de l'enceinte du CPAS. Mais j'assume cette discussion, il n'y a pas de souci.

Le véritable débat que nous avons aujourd'hui, c'est soit on augmente les recettes, soit nous serons obligés très rapidement de réduire l'emploi dans nos maisons de repos. C'est le contraire de tout ce que nous souhaitons, chacun d'entre nous.

Le CPAS de Namur est désormais réputé pour la mise en œuvre de la méthode de l'humanité au sein de ses maisons de repos. Nous n'allons pas gaspiller cet atout et nous n'allons pas supprimer des emplois dans nos maisons de repos. Je m'y refuserai jusqu'au bout. Je l'ai dit et je pense à cet égard être soutenu par l'ensemble de la majorité et aussi de la minorité.

J'ai bien entendu les messages concernant la réinsertion des femmes. Oui, il va falloir faire des choses. Nous avons pris, à cet égard, une décision importante au Conseil de l'Action sociale du mois de novembre qui est de lancer une étude pour explorer la faisabilité d'une entreprise d'économie sociale en matière de buanderie et/ou de nettoyage de traitement de linge des personnes en maintien à domicile.

Je remercie aussi tous les Conseillers en particulier de l'Action sociale qui ont eu la volonté d'introduire quelques mots sur les réalités vécues par les Conseillers de l'Action sociale. Evidemment, cela n'a rien à voir avec la précarité que nous rencontrons dans nos services, que nous rencontrons éventuellement dans nos vies professionnelles ou ailleurs. Mais c'est vrai, il y a dans l'exercice du métier du Conseiller de l'Action sociale une dose, une telle densité, d'émotionnel que nous sortons parfois lessivés des réunions.

Hier, la réunion du Comité spécial du service social, c'est-à-dire le Comité qui décide de l'octroi ou non des aides, a duré 4 heures. Nous avons eu 7 auditions. C'est d'une densité humaine incroyable.

Effectivement, nous nous posons des questions : est-ce que l'on fait bien, dans ce cas-ci ? Est-ce que c'est cela qu'il fallait faire ?

Mais c'est notre métier, il n'y a pas de souci, nous l'exerçons, vous l'exercez et je pense que les choses se passent très bien.

Sur la question des sdf, c'est un vrai débat. La loi est relativement claire à ce niveau. On peut octroyer un revenu d'intégration aux personnes qui n'ont pas d'abri en liant avec un plus, c'est-à-dire un contrat.

Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire, car j'ai déjà eu quelques cas, au CPAS cette condition à l'octroi d'un revenu d'intégration isolé aux sdf n'est pas une manière de leur refuser. Les contrats que nous proposons de signer avec eux sont des contrats adaptés à ce que la personne peut faire dans les circonstances où elle est. Je continue à penser que lier l'octroi d'un revenu d'intégration isolé à la conclusion d'un contrat entre la personne et son travailleur social aide beaucoup plus ces personnes que de les enfoncer.

Pour l'équilibre budgétaire, nous allons en parler dans un instant, mais sachez que toutes les perspectives budgétaires que l'on a évoquées le sont avant intégration du plan de gestion que nous devons faire dans les mois à venir.

Voilà, Monsieur le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre :

Merci Monsieur le Président du CPAS. Y a-t-il des souhaits de réactions, de répliques ou de commentaires additionnels ?

Monsieur Dupuis, je vous en prie.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant :

Monsieur Defeyt,

Sortir lessivé des débats du CPAS et créer une buanderie. Il fallait osez le faire.

(Rires dans l'assemblée).

M. le Bourgmestre :

Il faut reconnaître que c'est bien dit.

Y a-t-il d'autres réactions de cette nature ou d'une autre ?

Je vous propose alors de pouvoir clore les débats sur ces points.

On prend juste acte, ici, de la note.

Comme convenu, nous allons anticiper le débat qui est sur toutes les lèvres. Le débat du budget du CPAS. Et nous le voterons ultérieurement dans le cadre de l'ordre du jour de notre Conseil.

J'imagine, Monsieur le Président, que vous avez un exposé introductif à partager avec l'assemblée avant que celle-ci ne puisse interagir.

Je vous en prie.

M. P. Defeyt, Président du CPAS :

Je serai très bref dans cet exposé introductif puisque beaucoup de choses ont déjà été dites sur le texte.

Je voudrais simplement évoquer les points suivants par rapport aux difficultés budgétaires qui s'annoncent. Il y a, à court terme, deux bonnes nouvelles. La première, c'est que nous avons obtenu du Gouvernement wallon un tuteur énergie supplémentaire et que le Gouvernement fédéral a concrétisé partiellement sa promesse de compenser partiellement les CPAS pour l'augmentation du nombre des bénéficiaires qu'il nous envoie au travers des mesures chômage.

J'insiste bien, cette compensation ne couvre pas l'entièreté du surcoût que le pouvoir fédéral envoie à charge des pouvoirs locaux. Par ailleurs, ce contexte difficile ne doit pas nous empêcher de mener à bien des démarches volontaristes. Nous en avons déjà évoquées quelques-unes et j'aimerais insister sur ceci :

- 1. On peut déjà faire beaucoup en utilisant autrement ou mieux les moyens existants. Je vous ai cité tout à l'heure l'exemple du service de maintien à domicile qui est basé pour l'essentiel sur une réorientation des moyens humains et financiers dont dispose le CPAS de Namur.*
- 2. Je souhaite très sincèrement remercier la Ville et d'autres pouvoirs publics qui ont augmenté leur dotation ou leur subside au CPAS de Namur.*

Je me rends compte que peu de grandes communes wallonnes aujourd'hui sont aussi bien et aussi clairement soutenues par leurs autorités et en particulier le pouvoir communal.

Le budget de 2014 se monte à 79 millions d'euros, à l'exercice propre. Il y a dans ce montant global des postes plus importants et plus significatifs que d'autre. J'aimerais citer les postes suivants :

- 1. 32 millions pour les dépenses de personnel dont plus de la moitié pour les maisons de repos.*
- 2. 6 millions de dépenses de fonctionnement dont aussi plus de la moitié pour nos maisons de repos.*
- 3. 29 millions de transfert pour l'aide sociale proprement dite. Il y a, en plus de cette aide sociale, pratiquement 5 millions de transfert pour l'insertion et la formation. Une grande partie de ce montant concernant les articles 60 et 61.*

Dans l'aide sociale, 14 millions pour le revenu d'intégration et 2 millions pour le revenu d'intégration des étudiants. Montants qui manifestent toute l'importance qui a été rappelée par plusieurs Conseillers que nous accordons aux jeunes qui poursuivent ou entament des études.

Vous trouverez plus de développement dans les documents budgétaires et dans la note de politique générale. Documents qui vous ont été envoyés. À l'occasion de ce budget initial 2014, je souhaite profiter de l'occasion pour remercier tous nos partenaires publics et privés – la longue liste se trouve au bout de la note de politique générale – la Ville et les autres pouvoirs publics pour leur soutien à la politique sociale du CPAS. On a une station qui a fait des travaux budgétaires remarquables notamment pour nous permettre d'interpréter les tendances, pour mieux comprendre le contenu de ce budget.

Monsieur le Directeur général et Monsieur le Directeur financier du CPAS que je remercie pour leur présence peuvent aussi le cas échéant répondre à l'une ou l'autre de vos questions.

M. le Bourgmestre :

Merci Monsieur le Président.

Est-ce qu'il y a des demandes de paroles ? Monsieur Honorez, je vous en prie.

M. J.-R. Honorez, Conseiller CPAS PS :

Préalablement nous souhaitons féliciter les services du CPAS et plus particulièrement les services du Directeur financier (appelé jusqu'il y peu Receveur) pour la clarté et la précision des documents qui nous ont été communiqués. Il est très facile à étudier.

La lecture de ce budget ordinaire et extraordinaire nous conduit à faire les constats et remarques ci-après :

- la dotation communale est réduite de 60.000€. Ce qui est étonnant, c'est que c'est pour financer le détachement d'un agent du CPAS vers la Ville. Nous trouvons cela un peu bizarre et nous demandons si nous devons comprendre que le CPAS paie la Ville pour qu'elle procure un travail à un agent du CPAS ?*
- le recul de l'indexation des salaires de juillet 2014 à décembre 2014, suivant les calculs du gouvernement, diminuera les dépenses de personnel d'un montant de 150.000€, estimation que j'ai faite. Dans ces temps difficiles où le personnel du CPAS donne tout ce qu'il peut, est-ce que l'on ne peut pas envisager, pour 2014 uniquement, de porter la valeur faciale des chèques-repas de 6, 5€ à 7€ ? C'est une proposition que nous faisons.*

- on constate que la fonction budgétaire qui augmente le plus est la réinsertion professionnelle. Le déficit net de cette activité s'élève à 2.461.630€. Si on y ajoute le montant des subsides obtenus on arrive à la somme de 6.033.005€.

Nous ne mettons pas en cause le bien-fondé actuel des actions d'insertion professionnelle. Nous souhaitons attirer l'attention sur l'impérieuse nécessité de repenser la philosophie de l'insertion professionnelle. Une insertion vers quoi, une insertion pour qui ?

Nos actions d'insertion permettent principalement aux bénéficiaires, via l'article 60, de retrouver un droit à l'allocation de chômage. Et ensuite ? Combien de personnes retrouvent-elles un travail ? Pour combien de temps ?

Nous n'avons pas connaissance de chiffres qui nous informent suffisamment à ce sujet.

Pour notre part, nous proposons une piste de réflexion.

Du travail pour tout le monde il n'y en a pas et il n'y aura plus. Des personnes n'ont pas et n'auront pas les compétences pour exercer ces nouveaux métiers qui requièrent une qualification précise et élevée. Des personnes ne souhaitent pas exercer un travail selon les modalités actuelles. Pourquoi ne pas considérer qu'élever un enfant est aussi un travail ?

Le débat est tellement large que ce n'est pas ici, aujourd'hui, que nous dégagerons la solution. Mais nous pensons que les responsables politiques fédéraux et régionaux devraient accorder la priorité à cette lente mais irréversible évolution de notre société.

L'allocation universelle n'est pas pour aujourd'hui mais nous pensons que ce sera pour demain.

- l'avoir de notre Fonds de Pension est conséquent. Une fois payées les sommes dues au CHRN, il nous restera un « bas de laine » qui nous permettra à moyen terme de supporter les coûts de nos investissements dans les maisons de repos ainsi que le coût de la hausse importante des cotisations pensions pour le personnel statutaire. Espérons que la Ville ne s'appropriera pas ce « bas de laine ». Ce serait inéquitable, surtout quand l'on sait que la Ville nous a vendu deux terrains au prix du marché. Si la Ville semble soucieuse de la bonne gestion de ses deniers nous espérons qu'elle comprendra que le CPAS le soit aussi. En résumé, pour nous, « pas touche à mon Fonds de Pension ».
- au niveau du budget extraordinaire nous avons constaté, lors du dernier Conseil de l'Action Sociale, le montant anormalement élevé du coût d'une étude pour l'extension du siège administratif du CPAS à Jambes (190.000€). Comme convenu, nous attendons le complément d'informations que Monsieur le Président s'est engagé à nous communiquer.

Puisque nous parlons du siège administratif du CPAS je constate que Monsieur le Président qui, en 2007, avait fait une charge médiatique contre ce bâtiment que, notamment, il trouvait trop spacieux, a changé d'avis à la lumière de la réalité de la gestion d'un CPAS. Il est aujourd'hui favorable à son extension et nous sommes heureux de constater que la sagesse vient avec l'expérience.

Au sujet de la projection pluriannuelle 2014-2019, on constate que le déséquilibre financier du CPAS sera alarmant à partir de 2018. Serons-nous à ce moment encore en mesure de ponctionner dans le Fonds de Pension ? Probablement que non.

La Ville risque donc d'avoir une grosse facture à régler. Des solutions sont-elles à l'étude actuellement ? Partant du principe que gérer, c'est aussi prévoir, que prévoit la majorité actuelle pour ce gros déficit de 2018 ?

Pour conclure cette intervention je ne peux m'empêcher de relever la décision de notre Président de réduire son traitement de 20%. Cette décision, peu ordinaire convenons-en, a fait l'objet d'une très large couverture médiatique, spontanée ou orchestrée, et d'un échauffement sur les réseaux sociaux. L'acte étant posé, nous souhaitons savoir si, Monsieur le Président, vous prévoyez une affectation précise du montant que vous abandonnez au CPAS. Dès à présent, je peux vous rassurer, nous ne demanderons pas une augmentation des jetons de présence des Conseillers de l'Action Sociale ni des Conseillers communaux. Ceux-ci ayant été réduits à notre demande pour des raisons légales.

Merci.

M. le Bourgmestre :

Merci Monsieur Honorez. Je peux vous assurer que le Président du CPAS a été particulièrement mari de la publicité qui a été faite de son geste.

Est-ce qu'il y a d'autre demande de parole ?

Madame Laboureur, je vous en prie.

Mme F. Laboureur, Conseillère communale ECOLO :

Je trouve que toutes les questions soulevées jusqu'ici nécessiteraient un débat de trois voire quatre heures. C'est dommage que cette commission conjointe ait lieu le même jour que le Conseil communal. J'aimerais que pour l'année prochaine, on puisse fixer deux dates.

Merci.

M. le Bourgmestre :

Ne vous inquiétez pas, il y a encore un Conseil du CPAS la semaine prochaine pour ceux qui auraient encore envie d'en débattre sans les feux des projecteurs.

Pas d'autre demande d'intervention ? Si c'est le cas, Monsieur le Président, je vous en prie.

M. P. Defeyt, Président du CPAS :

Merci beaucoup.

Quelques rapides réponses. Merci Monsieur Honorez.

Soyons très clairs, l'opération évoquée tout au début de son exposé ne diminue en rien les moyens d'actions du CPAS. Je peux vous en faire une démonstration, ici, mais je pense qu'elle est inutile. L'important, c'est que les moyens d'actions du CPAS ne sont en rien diminués.

Pour l'indexation, nous savons aussi bien à la Ville qu'au CPAS que les projections ont été faites avant que le gouvernement fédéral n'annonce sa mesure de réduction de la TVA avec toutes ses implications de son indexation, ce qui nous amène, je pense, à une indexation plutôt en fin d'année qu'en milieu d'année. On attend encore les modalités de cette réduction de la TVA à 6 %.

Attention, Monsieur Honorez, les dépenses vont diminuer par rapport à la projection. Personne ne perdra le pouvoir d'achat. Les recettes vont diminuer aussi à due concurrence. Pas nécessairement cette année-ci, en 2014, parce que c'est l'inflation passée, mais nous en subirons les conséquences en 2015 aussi bien au niveau de la Ville que du CPAS.

Donc, il faut être prudent et sur la question des augmentations salariales qu'elles soient directes ou indirectes, je pense que cette majorité, Monsieur le Bourgmestre en parlera certainement tout à l'heure à propos du budget de la Ville, a donné la priorité au maintien de l'emploi et d'un maximum d'emplois possible. C'est un choix politique, je l'assume fortement et totalement.

C'est toujours difficile et dangereux d'utiliser le terme déficit à propos d'une action sociale. Par définition, le travail fait par des travailleurs sociaux de première ligne ou par des agents d'insertion au CPAS, c'est quelque chose qui coûte. Ce qui est important, c'est de voir s'il y a un rapport entre les dépenses engagées et le nombre de personnes mises ou remises à l'emploi, formées, accompagnées dans des stages, coachées,...

De ce point de vue-là, les ratios qui se trouvent dans la note de politique générale sont très clairs. Le coût moyen par insertion n'a pas augmenté, mais la volonté politique que nous portons tous d'augmenter le nombre de bénéficiaires de plan d'insertion implique des dépenses supplémentaires.

Il faudra aller encore plus loin dans l'analyse, mais ce n'est pas l'objectif principal. Il est clair qu'une politique d'insertion réussie doit à terme réduire le nombre de personnes qui s'adressent à un CPAS parce qu'elles n'ont pas de revenu. Si l'on tient compte de tout cela, je pense que ce que l'on fait, c'est d'abord un investissement social et humain, un investissement sociétal et aussi à terme une politique de bonne gestion budgétaire des moyens dont nous disposons.

Le bas de laine va servir à payer les augmentations des cotisations de pension que nous subissons toutes et tous. Il en va de même à la Ville. Nous faisons partie des pouvoirs locaux, des quelques

pouvoirs locaux, qui ont un bas de laine pour affronter cette augmentation des cotisations patronales demandées par l'ONSSAPL.

Je l'ai déjà dit, et je le redis, nous bénéficions de la bonne politique menée par mes prédécesseurs au CPAS de Namur.

Vous avez, à juste titre, Monsieur Honorez, évoqué le déficit qui est inscrit dans la note - c'est la transparence qui le veut – avec deux précisions importantes.

Les projections de moyen terme qui ont été fournies comme il se doit aux Conseillers n'intègrent pas les mesures du plan de gestion que nous devons rendre au CRAC pour le début 2015. Vous savez, comme les autres Conseillers communaux, que nous sommes en train de mettre au point un certain nombre de mesures. D'autre part, ce déficit n'intègre pas le subside supplémentaire décidé par la Ville qui est de 4.600.000 € pour lequel nous attendons la décision que nous espérons favorable du gouvernement wallon. Non pas que c'est le gouvernement wallon qui décide du financement du CPAS de Namur par la Ville de Namur, mais le gouvernement wallon doit donner son autorisation sur la technique budgétaire que nous avons souhaité mobiliser.

Pour le reste, je constate que pour l'essentiel, il n'y a pas de régression en matière de politique sociale au CPAS de Namur. Que nous continuons à répondre à des demandes importantes. Que nous augmentons nos efforts d'insertion. Que notre programme concernant les infrastructures des personnes âgées arrive aujourd'hui à maturité. Je pense que l'on peut toutes et tous, au-delà des différences politiques, philosophiques ou autres, s'en réjouir.

Merci beaucoup.

M. le Bourgmestre :

Merci Monsieur le Président.

Monsieur Honorez est-ce que vous souhaitez la parole ? Il n'y a pas d'obligation.

Madame Tillieux, je vous en prie.

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS :

Je voudrais intervenir parce qu'il me semble qu'il y a une réserve de pas moins de 190.000 € sur le budget 2014 pour une étude sur une éventuelle extension du CPAS. C'est juste ?

M. P. Defeyt, Président du CPAS :

Il est très clair que ceci est une étude de faisabilité. Plusieurs scénarios sont sur la table mais il est vrai, Monsieur Honorez et les autres Conseillers de l'action sociale le savent, nous avons un réel problème de locaux. L'augmentation des demandes, l'augmentation des effectifs dont certains ont été financés par la Région wallonne, vous le savez Madame la Cheffe de groupe, des points APE qui viennent de diverses origines et des programmes spécifiques.

Ce n'est pas une question de luxe. Personne ne vit dans des conditions luxueuses au CPAS de Namur, mais nous avons des problèmes.

Nous allons faire une étude de faisabilité, examiner des scénarios et, je suis bien placé pour savoir qu'aucune décision n'est prise.

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS :

Je voudrais insister, 190.000 € pour une étude, mais surtout le plus comique c'est que lorsque la construction du bâtiment avait été prévu à Jambes, votre groupe avait manifesté son désaccord sur le fait que l'amplitude et l'ampleur des bâtiments étaient telles que vous n'étiez pas d'accord avec le projet.

Aujourd'hui, cela fait sourire puisque vous allez étendre ce projet. Une étude de 190.000 €, cela pourrait paraître accessoire sauf que je ne peux m'empêcher de mettre ce montant en comparaison avec le déficit de 80.000 € de services « Osez le Fer ! », atelier de repassage qui bénéficiait à l'ensemble de nos concitoyens et qui a rencontré la difficulté que vous savez malgré nos propositions réfléchies, vous avez même eu des propositions d'autres personnes que moi.

On dit parfois que l'obstination est le chemin de la réussite, l'obstination de Monsieur le Président du CPAS malgré toutes les propositions constructives qui ont été mises sur la table auront seulement conduit à la fermeture que l'on pourrait qualifier d'obstinée d'Osez le Fer et notre groupe s'en désolé.

C'est pour nous, un service que nous aurions pu sauver. C'est un choix politique que vous avez posé. Il y a plusieurs travailleuses qui, aujourd'hui, sont « recasées ». Vous leur avez promis d'autre contrat, mais pas à toutes. Quand l'on regarde la situation, avez-vous poussé la porte de l'atelier, l'ambiance n'y est pas au beau fixe.

On peut dire que vous avez trouvé des solutions, ce ne sont pas des solutions qui agréent les travailleuses, ce ne sont pas des solutions qui agréent les clients qui poussaient la porte de ce service. J'en étais moi-même. Ce n'est pas pour moi que je le dis, mais pour les nombreuses personnes que j'ai croisées et pour les travailleuses qui, à cet égard, ont manqué de respect.

M. le Bourgmestre :

Merci Madame Tillieux.

Monsieur le Président.

M. P. Defeyt, Président du CPAS :

Une très courte réponse en trois points.

- 1. Je continue à penser que, dans les circonstances budgétaires actuelles, il n'appartient pas au CPAS de donner un subside de 3 € par chemise repassée ou équivalent de chemises pour un service de repassage. Très honnêtement, cela je ne peux pas l'accepter.*
- 2. Vous l'avez dit vous-même, toutes les personnes ont ou vont recevoir un contrat qui va assurer leur avenir personnel et je m'en réjouis parce que c'était promis comme cela.*
- 3. La raison principale qui se trouve derrière ce choix qui n'est pas facile mais que j'assume, c'est qu'en renonçant à 80.000 € de déficit, on peut injecter cet argent pour aider des dizaines de jeunes et des dizaines de personnes sous article 60 ou 61 à trouver ou retrouver une instance.*

C'est ce que j'appelle, et j'assume ce choix, une réorientation des moyens.

On avait le choix entre maintenir une activité déficitaire ou affecter cet argent à un nombre immensément plus grand d'étudiants...

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS :

Monsieur Defeyt, vous aviez aussi le choix de transformer...

M. le Bourgmestre :

Madame Tillieux, cela se passe sereinement depuis le début. Laissez Monsieur Defeyt poursuivre. Est-ce qu'il est possible de lui couper le micro ?

Cela se passe sereinement depuis le départ, il vous a écouté alors qu'il n'était pas nécessairement d'accord avec vos propos, sans vous interrompre. Laissez-lui le soin de vous répondre et si vous n'êtes toujours pas d'accord, vous aurez la parole.

Si l'on commence à se manger le nez quand les uns et les autres parlent, on ne va pas y arriver.

Je vous remercie Madame Tillieux.

Monsieur Defeyt, continuez.

M. P. Defeyt, Président du CPAS :

Je vais ajouter un dernier point par rapport à la remarque de certains Conseillers ou Conseillères, ce n'était plus une activité d'insertion. Une activité d'insertion, on peut le regretter et je ne suis pas loin de penser en partie ce que disait Monsieur Honorez tout à l'heure, par définition est une activité où il y a une certaine rotation. Dès lors que l'on donne des contrats à durée indéterminée, on n'est plus dans une activité d'insertion.

Donc, c'est un choix, je l'assume, de même nature que celui que nous avons fait en matière d'accompagnement de personnes qui souhaitent rester à domicile.

Nous ne couvrons pas tous les besoins. Il y avait là une équipe de 7 à 8 travailleurs sociaux qui faisaient de l'accompagnement généraliste et nous avons décidé de consacrer leurs énergies, les moyens humains et financiers qui se trouvaient derrière ce service au maintien à domicile.

Je crois savoir que personne ne le reproche au CPAS, que du contraire.

Ce sont des choix politiques, ce sont des choix qui nécessitent un peu de courage, mais ce sont des choix porteurs.

M. le Bourgmestre :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Madame Tillieux, vous souhaitez reprendre la parole j'imagine.

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS :

On va le faire calmement puisque c'est ainsi que cela doit se passer, la presse appréciera aussi la manière dont les choses se font.

Fondamentalement, Monsieur Defeyt, nous avons un échange. Il avait été évoqué la possibilité d'élargir, comme vous semblez vouloir le faire mais plus tard, avec des options en termes d'économie sociale ou d'autres solutions à étudier.

Nous ne sommes pas prophètes, il y a des entreprises, des entreprises conseils qui peuvent donner tous les conseils utiles et nécessaires, accompagner, soutenir.

Ce que nous reprochons, c'est que vous avez malgré tout pris la décision sans vouloir améliorer le service, le rendre demain pourquoi pas bénéficiaire.

Aujourd'hui, oui, il est déficitaire. Sans doute fallait-il revoir les choses. Fallait-il pour autant licencier des travailleurs ? Nous ne le pensons pas. Vous aviez l'opportunité de le faire autrement et vous aviez le soutien du groupe socialiste, mais aussi d'autres membres du gouvernement wallon pour aller vers des projets porteurs. Vous savez combien le maintien à domicile m'importe fortement, je le prône au niveau ministériel, je le prônerai aussi au niveau communal. C'est évident que les personnes qui veulent rester chez elles doivent pouvoir rester chez elles, mais vous avez brisé aujourd'hui le cœur de ces familles qui se retrouvent soit sans emploi, soit avec un contrat qui ne leur convient pas.

M. P. Defeyt, Président du CPAS :

Toutes les personnes ont déjà ou auront un emploi, les choses sont claires.

M. le Bourgmestre :

Monsieur Piret, je vous en prie.

M. A. Piret, Conseiller communal PS :

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Je n'avais pas prévu de dire un mot, mais quand j'entends les réponses, j'ai envie de vous dire un petit mot.

Noël approche, un peu de gentillesse, Monsieur Defeyt, je pense très sincèrement que vous avez de nombreuses qualités, mais vous avez – l'actualité nous l'apprend – surtout un grand talent, c'est l'audace.

L'audace de faire passer un échec pour une victoire, licencier sans avoir mesuré le potentiel financier d'une extension des activités d'Osez le Fer, fermer sans avoir respecté un accord politique, avoir la possibilité de sauver Osez le Fer et ne pas le faire et crier victoire, il fallait osez le faire. Plus c'est gros, plus cela passe.

Un souhait pour l'année à venir, en tout cas, Monsieur l'Echevin, moins de démocratie sur le plateau de télévision, plus de démocratie dans vos actions.

Je vous remercie.

M. le Bourgmestre :

Je pense qu'à la période des vœux, on attend chacun quelque chose de l'autre. Vous attendez de la gentillesse de notre part, on attend de l'honnêteté de la vôtre.

Sur le débat lui-même, il n'y a plus d'autre question ou considération ?

Je propose alors à 20h23 de clôturer cette séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale.

Les Conseillers de l'action sociale qui le souhaitent peuvent rester pour participer à nos travaux si le cœur leur en dit. À défaut, qu'ils passent une excellente soirée. Merci.

Vu l'article 26bis §5 de la loi du 08 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale portant qu'un rapport annuel concernant notamment l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale;

Vu la délibération du Collège du 28 novembre 2013 décidant de tenir un conseil conjoint Ville-CPAS le jeudi 12 décembre 2013 précédant la séance du Conseil du même jour;

Vu le thème de la note conjointe de Mme Stéphanie Scailquin, Echevine de la Cohésion sociale et de M. Philippe Defeyt, Président du C.P.A.S. « Politique sociale commune » ;

Sur proposition du Collège du 28 novembre 2013,

Prend acte de la note sur le thème « Politique sociale commune » de Mme Stéphanie Scailquin, Echevine de la Cohésion sociale et de M. Philippe Defeyt, Président du C.P.A.S.

La séance est levée à 20 heures 23.

Par le Conseil,

Le Directeur général,



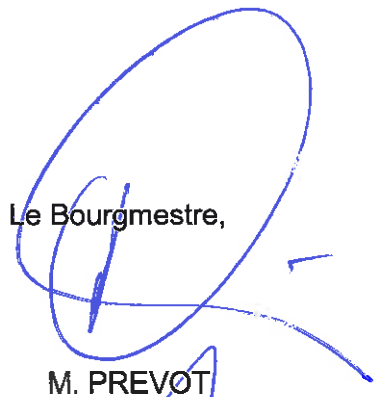
J-M. VAN BOL

Le Directeur général du CPAS,



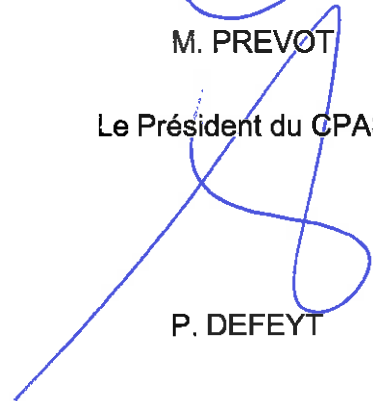
A. SOREE

Le Bourgmestre,



M. PREVOT

Le Président du CPAS



P. DEFEYT

